

AGIR CONTRE LA
PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE
EN FAVORISANT L'ACCÈS
DE TOU·TE·S À UNE
ALIMENTATION DE QUALITÉ

Étude-action

AGRICULTURE & ALIMENTATION DURABLES



AVANT-PROPOS



Au cours de la réalisation de cette étude, rien ne laissait présager de la vague dévastatrice mondiale produite par la Covid-19 début 2020, provoquant une crise sanitaire, sociale et économique. Au moins 3 constats s'imposent : nos sociétés hyper-spécialisées et hyper-interdépendantes ont fait preuve d'une grande fragilité face à la restriction des échanges économiques internationaux ; la question du manque d'autonomie alimentaire et de la qualité sanitaire a fait prendre conscience qu'il n'est plus possible de considérer le système agroalimentaire comme un secteur industriel parmi d'autres mais comme un bien commun qui mérite d'autres égards ; enfin, que les effets dramatiques de cette pandémie touchent en priorité les plus précaires et font basculer dans la pauvreté celles et ceux qui vivent au fil du rasoir et qui ne peuvent souffrir la moindre atteinte à leur pouvoir d'achat.

La demande d'aide alimentaire explose en même temps qu'augmente le taux de chômage et que les cantines scolaires ne remplissent plus leur office auprès des enfants de familles à faibles revenus.

Bien heureusement un élan de solidarité national a traversé la France. Des groupes d'entraide se sont organisés dans les territoires entre les habitant.e-s, avec des associations, des collectivités locales, des commerçant.e-s, des producteur.rice-s de proximité. Parallèlement, jamais la demande d'alimentation de qualité n'a été aussi importante avec une croissance exponentielle des achats de produits issus du bio et/ou de circuits de proximité.

Comment faire converger ces deux France ? Pourquoi la qualité serait-elle réservée aux personnes qui peuvent se le permettre, au détriment de celles qui n'en ont pas les moyens ? Comment procéder pour concilier ce qui semble impossible : accéder à une alimentation de qualité avec de faibles revenus ? Quelles réformes, quelles actions engager pour permettre l'exercice d'un véritable droit à un niveau de vie suffisant pour assurer, dans la dignité, son alimentation ? Quel type d'organisations systémiques favoriser dans les territoires pour apporter des réponses concertées, complémentaires, coopératives et efficaces entre tou-te-s les acteur.rice-s concerné-e-s ? Et comment participer ainsi à cet enjeu majeur qui nous concerne tou-te-s : changer nos habitudes alimentaires pour améliorer notre impact sur l'environnement et sur notre santé ? ►

► Cette étude souhaite contribuer à explorer certaines pistes pour éclairer ces questionnements en s'appuyant sur des rencontres de terrain, des interviews et la lecture d'une abondante littérature dont nous n'avons pas fini de faire le tour. Nous souhaitons remercier particulièrement toutes les personnes ayant participé au groupe de travail constitué à cette occasion, pour leurs apports constructifs, pour leur relecture attentive du document et leurs suggestions ainsi que les personnes nous ayant accueilli-e-s, prenant de leur temps pour nourrir notre réflexion et partager avec nous leur précieuse expérience.



Marc ALPHANDÉRY
Co-pilote de l'étude-action



Dominique PICARD
Co-pilote de l'étude-action

Avec le soutien financier de :



L'ÉQUIPE PROJET

Marc ALPHANDÉRY
Dominique PICARD
Florian LABOULAIS

Co-pilote de l'étude-action
Co-pilote de l'étude-action
Chargé de mission

LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Pierre ALPHANDÉRY
Nadia BENQUE
Christelle BLOUËT
Marion CAUVET
Marie COSSE
Marie DECIMA
Aline DI CARLO
Sylvie DREYFUS-ALPHANDÉRY
Inès GIOVANNACCI
Léa LAMOTTE
Céline LEMMA
Paul MAZERAND
Jean-Claude MIZZI
Dominique PATUREL
Magali RAMEL
Laurent TERRASSON
Octavie TOUBLANC-LAMBAULT

INRA
ATEMIS
Réseau Culture 21
Indépendante
RESOLIS
CERDD
VRAC Paris
Association autour du 1er mai
SMartFr
VRAC Paris
DGCS
Terres en villes
HopHopFood
INRA Montpellier
Université François Rabelais de Tours
L'autre cuisine
Collectif d'Animation Locale du Sud
Gironde

Cette publication est une production du Labo de l'ESS en sa qualité de think tank. Elle est le fruit d'une réflexion collective à travers la consultation des membres du groupe de travail et autres experts externes. Seul le Labo de l'ESS s'engage sur les propositions, sans avis unanime des membres du groupe de travail qui restent libres de porter tout ou partie des propositions.

SOMMAIRE

8	INTRODUCTION
12	PARTIE 1 - PRÉCARITÉ(S) ALIMENTAIRE(S) ET ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ : DÉFINITIONS ET CONTEXTE
13	Précarité(s) alimentaire(s) : de quoi parle-t-on ?
15	L'alimentation de qualité : dépasser les visions réductrices
16	L'accès à une alimentation de qualité : le porte-monnaie mais pas que
18	PARTIE 2 - L'AIDE ALIMENTAIRE : UN SYSTÈME ACTUELLEMENT INCONTOURNABLE, MAIS PAS INÉLUCTABLE
19	La politique par défaut de lutte contre la précarité alimentaire
24	Une volonté affichée d'amélioration de la qualité des produits
26	De la nécessité de dépasser un modèle distributif inapte à agir sur les causes structurelles de la précarité alimentaire
30	PARTIE 3 - FAVORISER L'ACCÈS DE TOU·TE·S À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ : VERS UNE ACTION SYSTÉMIQUE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE
32	Replacer l'accès à une alimentation de qualité au cœur d'un projet de transition alimentaire durable et juste
42	Inventer des nouveaux modèles d'actions favorisant l'accès à une alimentation de qualité sur les territoires
54	Réinventer les politiques locales pour une action territoriale favorisant l'accès à une alimentation de qualité
58	Construire une gouvernance pluri-niveaux de l'accès à une alimentation de qualité
62	PARTIE 4 - HYPOTHÈSES DE TRAVAIL POUR LA SECONDE PHASE DE L'ÉTUDE
68	CONCLUSION
70	ANNEXES
74	PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTRÉES

INTRODUCTION

Pourquoi traiter de l'action contre la précarité alimentaire sous l'angle de l'alimentation de qualité ?

En décembre 2019, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) rendait un rapport intitulé « *La lutte contre la précarité alimentaire. Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique* »¹. Révélateur, ce titre témoigne non seulement de l'actualité du sujet des inégalités d'accès à l'alimentation, mais aussi du **caractère intrinsèquement multidimensionnel de la lutte contre la précarité alimentaire**.

- **Enjeu social et économique**. Alors que la France comptait, en 2017, près de 8,9 millions de personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté (1 041 € mensuels par unité de consommation) dont 5 millions en-dessous de 867 € par mois², l'accès de tou-te-s à l'alimentation est au cœur des enjeux de lutte contre les inégalités sociales.
- **Enjeu sanitaire** aussi puisqu'on évalue à 15% la part de mortalité attribuable à l'alimentation³. Elle a notamment une influence sur certaines pathologies telles que le cancer ou sur des maladies métaboliques dites de surcharge (obésité, diabète de type 2) et cardio-vasculaires. De même, l'utilisation massive de produits phytosanitaires a des impacts sanitaires désastreux, notamment pour les agriculteur·rice·s, les premier·ère·s concerné·e·s.
- **Enjeu agricole** car les politiques nationales et européennes ont contribué à faire de la lutte contre la précarité alimentaire une modalité d'écoulement de la surproduction d'un modèle agricole industriel⁴ qui a contribué à appauvrir les agriculteur·rice·s dont une partie importante vit sous le seuil de pauvreté.
- **Enjeu environnemental** enfin car notre alimentation a des impacts écologiques importants : elle représente environ 70% de la consommation d'eau potable mondiale et 30% des émissions de gaz à effet de serre⁵ à l'échelle mondiale.

Au caractère multidimensionnel de la lutte contre la précarité alimentaire s'ajoute la diversité des situations et des besoins des personnes. Et pourtant la réponse apportée **repose aujourd'hui massivement sur un levier : l'aide alimentaire**. Or, bien que nécessaire et efficace pour assurer au maximum de personnes l'accès à des produits alimentaires de base, **le système actuel n'apporte qu'une réponse palliative à la précarité alimentaire**.

¹ LE MORVAN, F. & WANECQ, T. (2019). La lutte contre la précarité alimentaire. Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique. Rapport IGAS n°2019-069R.

² BLASCO, J. & GUILLANEUF, J. (2019). En 2017, les niveaux de vie progressent légèrement, les inégalités sont quasi stables. INSEE. URL: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4208956#titre-bloc-12>

³ Fabrique Territoires Santé. (2018). Dossier ressources. Alimentation et territoires : comment garantir localement une alimentation de qualité et accessible à tous ?

⁴ DOUILLET, B. (2016). De l'accès à l'alimentation durable à la démocratie alimentaire. Projet Accessible.

⁵ DESCAMPS, E. & DENHARTIGH, C. (2019). Climat : pourquoi et comment changer notre alimentation ? SOLAGRO & Réseau Action Climat. Revue de publications et d'expérimentations.

Dans ce contexte, la question de l'accès à une alimentation de qualité reste trop peu prise en compte et principalement abordée sous un angle quantitatif ou purement nutritionnel. Face à ce constat, le Labo de l'ESS est convaincu qu'aborder la question de l'action contre la précarité alimentaire à travers l'enjeu d'un accès universel à une alimentation de qualité est fondamental.

L'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité, c'est possible !

Il existe une fracture alimentaire entre celles et ceux qui ont la possibilité de bien se nourrir et celles et ceux qui ne l'ont pas et qui se nourrissent principalement des surplus alimentaires, quelles qu'en soient l'origine et la composition.

Pourtant de nombreuses initiatives s'inscrivant dans des dynamiques territoriales de coopération tracent la voie. Elles montrent qu'il est possible de rendre cette alimentation de qualité accessible à tou-te-s tout en accompagnant une transition agricole et alimentaire qui ne se fasse pas au détriment des agriculteur-ric-e-s. Mais ces expérimentations ne pourront se développer et essaimer que si elles trouvent un soutien et un relais suffisant au niveau national. Cela suppose un **changement de regard**, rompant avec le postulat tenace que l'accès de tou-te-s à l'alimentation de qualité est impossible et que l'aide alimentaire constitue la réponse principale à la précarité alimentaire.

Objectifs et méthodologie de l'étude-action

L'étude-action

Cette étude-action s'inscrit dans la suite des travaux du chantier « Agriculture et alimentation durables » lancé en 2017 par le Labo de l'ESS et ayant conduit celui-ci à participer aux États Généraux de l'Alimentation et à lancer en 2018 une « ProspectivESS » dédiée à ce sujet⁶. Initiée en juin 2019, elle poursuit deux objectifs :

- 1/ Étudier les initiatives agissant contre la précarité alimentaire afin de comprendre les freins à un accès digne et universel à une alimentation de qualité et d'identifier les leviers à activer pour atteindre cet objectif.
- 2/ Participer à la construction collective d'une réponse systémique pour un accès de tou-te-s à une alimentation de qualité en renforçant les coopérations entre acteur-ric-e-s engagé-e-s sur ce sujet.

⁶ Les deux publications issues de cette ProspectivESS sont accessibles aux adresses suivantes : <http://www.lelabo-ess.org/compte-rendu-de-la-premiere-rencontre.html> et <http://www.lelabo-ess.org/compte-rendu-de-la-rencontre-2eme-prospectivess.html>

Pour atteindre ces objectifs, l'étude-action se décline en **deux temps** :

- une première **phase d'étude** et de capitalisation entre juin 2019 et juin 2020 ;
- une seconde **phase d'action** issue des constatations faites sur le terrain et des attentes exprimées lors de ce séminaire (voir les propositions formulées en partie 4).

Initiée en juin 2019, la première phase d'étude s'est appuyée sur un travail collaboratif réalisé au sein d'un **groupe de travail** d'acteur-ric-e-s issu-e-s de différentes sphères de l'alimentation durable et de la lutte contre la précarité alimentaire⁷. Ce groupe de travail a nourri la réflexion de l'étude tout au long de cette première phase à travers 6 réunions de travail, des échanges téléphoniques et la participation volontaire de ses membres aux visites et échanges organisés.

Le Labo de l'ESS a souhaité fonder son travail sur **différentes formes d'apprentissages collectifs et collaboratifs** pour permettre l'expression d'une diversité d'expériences et de points de vue :

- l'analyse de la littérature existante sur le sujet,
- des visites apprenantes d'une ou deux journées permettant d'aller à la rencontre des acteur-ric-e-s territoriaux-ales engagé-e-s,
- des entretiens d'approfondissement permettant de creuser certains sujets ou enjeux avec des acteur-ric-e-s locaux-ales ou nationaux-ales,
- la participation à de nombreux événements (colloques, débats, séminaires, etc.) sur la précarité alimentaire et l'alimentation de qualité,
- l'organisation de projections-débats permettant de valoriser certaines initiatives et d'échanger avec un public élargi,
- un séminaire de capitalisation et de travail ayant rassemblé le 4 février 2020 plus d'une cinquantaine d'acteur-ric-e-s des secteurs agricoles, alimentaires, sociaux et culturels.

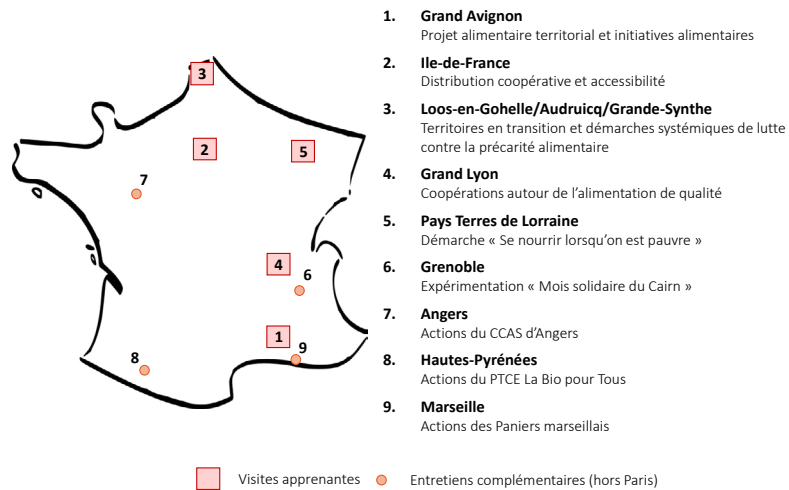


⁷ Pour consulter la liste des membres du groupe de travail, se référer à la page 5.

L'étude en chiffres



Les territoires étudiés



La publication

La présente publication restitue l'analyse et les enseignements de la première phase d'étude et dessine les contours de sa seconde phase en s'appuyant notamment sur les propositions nées des échanges du séminaire de capitalisation du 4 février 2020.



1.

PRÉCARITÉ(S)
ALIMENTAIRE(S) ET ACCÈS
À UNE ALIMENTATION DE
QUALITÉ : DÉFINITIONS ET
CONTEXTE

PRÉCARITÉ(S) ALIMENTAIRE(S) : DE QUOI PARLE-T-ON ?

QU'EST-CE QUE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ?

La notion de **précarité alimentaire** a émergé en France à la fin des années 1980 dans la lignée des travaux du sociologue Serge Paugam et d'une définition de la précarité proposée par le Conseil économique et social français. Bien plus que l'insécurité alimentaire, plus populaire dans d'autres pays, cette notion **replace l'accès à l'alimentation au cœur d'un enjeu social**, dépassant donc le prisme quantitatif et nutritionnel pour faire plus profondément le lien entre alimentation et exclusion⁸.

Parce que sa définition varie souvent, **la précarité alimentaire reste une situation qu'il est difficile de traduire en chiffres**. À titre d'exemple, 25% des interrogé-e-s dans le cadre du Baromètre de la pauvreté 2019 réalisé par IPSOS pour le Secours Populaire Français déclarent rencontrer des difficultés pour se procurer une alimentation saine permettant de faire 3 repas par jour⁹.

Cette étude-action en propose une **définition élargie**, intégrant notamment les enjeux de qualité, de durabilité et de dignité.

Définition

Précarité alimentaire : situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri.

⁸ PATUREL, D. (2018). Insécurité alimentaire et/ou précarité alimentaire, démocratie alimentaire... de quoi parle-t-on ? Dans « La lutte contre la précarité alimentaire ». Journal RESOLIS #1

⁹ Secours Populaire Français & IPSOS. (2019). Résultats du 13e Baromètre de la pauvreté. Edition 2019. URL : <https://www.secours-populaire.fr/ipsos-barometre-sondage-enfants-pauvrete-precarite>.

LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE, UNE DIMENSION DE LA PRÉCARITÉ EN TANT QUE SITUATION GLOBALE

La précarité est une situation globale que l'on peut définir à la suite du Conseil économique social et environnemental (CESE) comme « *l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux* »¹⁰.

Comme l'indique cette définition, elle résulte de la conjonction de plusieurs insécurités dont la précarité alimentaire n'est que l'une des facettes possibles : précarité de l'emploi, précarité énergétique, précarité liée au logement, etc.

Ces différentes dimensions de la précarité sont interreliées et ne doivent pas être considérées de façon cloisonnée. De ce constat, on tire deux enseignements précieux :

- On ne peut « résoudre » la précarité alimentaire sans s'attaquer à la précarité en tant que situation globale (et donc à ses autres dimensions).
- Inversement, la précarité alimentaire représente une porte d'entrée pertinente pour mieux comprendre la précarité de façon globale et y apporter des solutions.

DE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE AUX PRÉCARITÉS ALIMENTAIRES : DIFFÉRENTS PROFILS, DIFFÉRENTES SITUATIONS, DIFFÉRENTS BESOINS

Il est courant dans les discours de ramener cette notion à certaines visions simplifiées, voire stéréotypées. La précarité alimentaire est plutôt **le résultat de la combinaison de plusieurs paramètres sociaux particuliers**, par exemple : la situation familiale, la situation professionnelle, l'âge, le logement, la santé, la situation réglementaire, la situation géographique et la mobilité.

À cette diversité de situations correspond une **pluralité des besoins et des formes d'adaptation à la précarité alimentaire**. On ne peut donc y apporter de réponse unique.

¹⁰ CESE. (1987). Grande pauvreté et précarité économique et sociale. Rapport présenté au nom du Conseil économique et social par M. Joseph Wresinski.

L'ALIMENTATION DE QUALITÉ : DÉPASSER LES VISIONS RÉDUCTRICES

Aujourd'hui, le thème de la **qualité de l'alimentation** est devenu un sujet de société majeur. L'importance prise par la qualité dans le rapport des Français-es à l'alimentation s'explique par la conjonction de plusieurs variables :

- Une inquiétude croissante concernant les **effets sanitaires de l'alimentation**, notamment à cause du développement des produits ultra-transformés ou l'omniprésence de perturbateurs endocriniens et de sucre dans les produits.
- Une réalisation des **effets néfastes de l'évolution des comportements alimentaires liés aux modes de vie modernes** (alimentation « sur le pouce », à réchauffer, fast-foods, plateaux-télés, etc.) qui encouragent la consommation de produits de mauvaise qualité et contribuent à fragiliser l'importance de la commensalité (le « manger ensemble ») dans l'alimentation.
- Un intérêt de plus en plus grand pour les **conséquences environnementales de l'alimentation**.
- Une prise en compte progressive des **impacts sociaux de l'alimentation**, tant par les inégalités d'accès à une alimentation de qualité que par les conditions de vie et de travail des personnes impliquées dans l'ensemble de la chaîne de l'alimentation.

Au centre de ces préoccupations, **l'industrialisation de l'alimentation est particulièrement mise en question**. La chaîne de l'alimentation est de plus en plus complexe et opaque pour les consommateur-rice-s qui ont de moins en moins de contrôle sur ce qu'ils ou elles mangent¹¹.

Mais si la notion d'alimentation de qualité est aujourd'hui omniprésente et aussi fédératrice, **sa définition n'en demeure pas moins floue**. Elle se trouve souvent associée à de multiples concepts : « bio », « zéro-phyto », « de proximité », « sans sucres », « sans matières grasses », etc. Il est donc difficile de poser a priori une définition de l'alimentation de qualité, valable pour tou-te-s et dans tous les contextes. On peut cependant en identifier les principales composantes et proposer alors une **définition exigeante servant de point de repère et d'idéal à atteindre** :

Définition

Alimentation de qualité : alimentation saine pour le corps et pour l'environnement, gustative, composée de produits dont on connaît l'origine, vendue à un prix équitable et juste pour les agriculteur-rice-s, dans le respect des conditions de travail, accessible pour les consommateur-rice-s et porteuse de lien social.

Saine et
gustative

Respectueuse de
l'environnement

Équitable

Accessible

Porteuse de
lien social

¹¹ Fondation Daniel et Nina Carasso & IPSOS. (2016). « Alimentation durable : les Français de plus en plus attentifs à ce qu'ils mangent ». Lien : <https://www.ipsos.com/fr-fr/alimentation-durable-les-francais-de-plus-en-plus-attentifs-ce-qu'ils-mangent>





L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ : LE PORTE-MONNAIE MAIS PAS QUE

La notion d'accès à l'alimentation peut être appréhendée à travers **quatre dimensions** :

Accessibilité économique Elle résulte à la fois du prix proposé et du pouvoir d'achat des personnes (revenus, aides, etc.). Elle constitue le premier facteur des inégalités d'accès à une alimentation de qualité.	Accessibilité pratique Elle concerne à la fois la condition physique des personnes (âge, handicap par exemple), leur milieu de vie et leur mobilité, leur accès au matériel adéquat (accès à une cuisine, aux outils) et leur temps disponible.
Accessibilité sociale et culturelle Elle renvoie à l'alimentation comme pratique sociale et culturelle liée à l'identité de l'individu et à son rapport aux autres. Elle désigne donc la capacité d'avoir accès à une alimentation en accord avec ses valeurs, traditions et pratiques.	Accessibilité citoyenne Elle renvoie à la nécessité d'avoir accès à une bonne connaissance du système alimentaire, à la capacité de s'organiser collectivement et participer à toute initiative citoyenne liée à l'alimentation (engagement associatif et/ou politique, consommation responsable, transferts de savoirs liés à l'alimentation, etc.).

Il apparaît que les personnes en situation de précarité alimentaire sont justement celles qui **cumulent des freins dans plusieurs voire la totalité de ces dimensions**, par exemple et de façon non-exhaustive :

Accessibilité économique • Contraintes budgétaires	Accessibilité pratique • Déficit d'offre de qualité selon le lieu d'habitation (QPV, ruralité...) • Déficit de lieu et d'équipement pour cuisiner (résidence à l'hôtel, hébergement d'urgence...) • Impossibilité d'inscrire les enfants à la restauration scolaire • Manque de temps par accumulation de contraintes
Accessibilité sociale et culturelle • Stigmatisation et culpabilisation face aux injonctions du « mieux manger » • Repas et denrées disponibles incompatibles avec la culture et les croyances • Auto-exclusion (« Le bio ce n'est pas pour moi »)	Accessibilité citoyenne • Exclusion de la participation citoyenne jugée comme une contrainte supplémentaire, secondaire par rapport à la situation de survie des personnes





2.

L'AIDE ALIMENTAIRE : UN
SYSTÈME ACTUELLEMENT
INCONTOURNABLE, MAIS
PAS INÉLUCTABLE

LA POLITIQUE PAR DÉFAUT DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

DE LA MOBILISATION CARITATIVE À UN SYSTÈME INSTITUTIONNALISÉ

Aujourd'hui réponse principale apportée à celles et ceux en situation de précarité alimentaire, **l'aide alimentaire dans sa forme contemporaine trouve ses racines dans les années 1980**¹². La France ne souffre alors plus de pénurie alimentaire mais les crises économiques et sociales des années 1970-1980 ont mis à mal le modèle de protection hérité des Trente Glorieuses. Dans ce contexte, **le secteur associatif caritatif se mobilise pour combler les manques d'un État-providence en crise**. À côté d'acteur-ric-e-s caritatif-ve-s déjà existant-e-s (Secours populaire, Secours catholique, Armée du Salut, Société Saint-Vincent-de-Paul, etc.) de nouvelles initiatives centrées sur l'alimentaire voient le jour au milieu des années 1980 : la première Banque alimentaire est créée à Arcueil en 1984, les Restos du Cœur en 1985.

Ces actions sont alors un moyen de répondre à l'urgence. Mais, face à l'augmentation des personnes sollicitant l'aide alimentaire, **cette aide initialement conçue comme provisoire devient peu à peu une réponse structurelle et institutionnalisée à la précarité alimentaire**¹³.

En France, sous l'impulsion des Restos du Cœur, un processus de centralisation des achats est mis en place. Le 20 octobre 1988, la loi dite « loi Coluche » permet aux donateur-ric-e-s des associations de lutte contre la pauvreté de bénéficier d'une réduction d'impôt. Le modèle contemporain de l'aide alimentaire française est né.

L'aide alimentaire ne connaît **pas de définition en France jusqu'en 2010**. C'est finalement avec la loi n°2010-874 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) qu'elle est formellement reconnue en ces termes : « *L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies. Cette aide est apportée tant par l'Union européenne que par l'État ou toute autre personne morale* ».

La loi Garot (Loi n° 2016-138 du 11 février 2016) acte le lien entre aide alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire en obligeant les supermarchés de plus de 400 m² à créer un partenariat avec une association d'aide alimentaire afin de lui céder ses invendus alimentaires.

¹² CLEMENT, A. (2001). De l'évergétisme antique aux Restos du cœur. État et associations dans l'histoire du secours alimentaire. RECMA - Revue internationale de l'économie sociale. N°279. p. 26-43

¹³ PATUREL, D. (2013). Aide alimentaire et accès à l'alimentation. URL : https://www.academia.edu/19835962/Aide_alimentaire_et_acc%C3%A8s_%C3%A0_l'alimentation_en_France

Parallèlement, l'aide alimentaire s'intègre dans un **système institutionnel européen** par la création en 1987 du **Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD)** visant à orienter les surplus chroniques de l'agriculture européenne vers les associations d'aide alimentaire.

Il est remplacé en 2014 par le **Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)** dissociant l'aide alimentaire de la Politique agricole commune (PAC) pour devenir une aide sociale appuyant financièrement les États et les associations caritatives européennes dans leurs actions de lutte contre la précarité.

Par cette institutionnalisation progressive, l'aide alimentaire dépasse peu à peu le cadre d'une action caritative d'urgence sociale pour devenir, par défaut, la politique de lutte contre une précarité alimentaire en augmentation, validant ainsi l'existence d'une société à deux vitesses.

L'AIDE ALIMENTAIRE EN FRANCE, ÉTAT DES LIEUX ET ORDRES DE GRANDEUR

Quelques ordres de grandeur sont nécessaires pour bien comprendre la place de l'aide alimentaire dans la lutte contre la précarité alimentaire en France.

Du côté de celles et ceux qu'on qualifie de « bénéficiaires »

Le rapport du Sénat évalue leur nombre à 5,5 millions dont 52,4% la part des femmes et à 35% la part des enfants. Il confirme par ailleurs le lien entre précarité alimentaire et précarité économique¹⁴.



¹⁴ BAZIN, A & BOCQUET, E. (2018). *Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver*. Rapport fait au Sénat au nom de la commission des finances.

Du côté des acteur·rice·s de l'aide alimentaire

Ce sont au total 335 000 tonnes de nourriture qui ont été distribuées par ces acteur·rice·s en 2018. L'aide alimentaire est principalement assurée par des associations caritatives et 200 000 bénévoles engagé·e·s en leur sein¹⁵. Parmi les 17 structures privées nationales qui sont habilitées à recevoir des contributions publiques au titre de l'aide alimentaire, on retient notamment quatre associations principales :

- Les Banques alimentaires avec 113 000 tonnes de nourriture collectées et 226 millions de repas distribués en 2018. Elles distribuent les denrées à un réseau de 5 400 associations et Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS/CIAS).
- Les Restos du Cœur avec 133,5 millions de repas distribués et 900 000 personnes accueillies sur la campagne 2018-2019.
- Le Secours populaire avec 1,8 millions de personnes aidées sur le plan alimentaire en 2018.
- La Croix-Rouge avec, entre autres, ses 783 unités d'aide alimentaire et ses 80 épiceries sociales.

Au-delà des associations, les municipalités constituent un maillon important de l'aide alimentaire à travers les **centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS)**. Ceux-ci ne sont pas obligés de déclarer leur activité au titre de l'aide alimentaire mais leur nombre de bénéficiaires est estimé à 400 000¹⁶.

Enfin, les **épiceries sociales et/ou solidaires** jouent un rôle important dans l'aide alimentaire. On en compte près de 900 en France, dont 370 sont fédérées au sein de l'Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires (ANDES)¹⁷ et 80 au sein de l'Union des Groupements des Épiceries Sociales et Solidaires (UGESS). Elles peuvent être portées par des associations ou des CCAS/CIAS (c'est le cas pour près d'un tiers d'entre elles).

Le schéma ci-après propose une description simplifiée du système d'aide alimentaire qui repose sur ces différents acteur·rice·s.



¹⁵ LE MORVAN, F. & WANECQ, T. (2019). La lutte contre la précarité alimentaire. Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique. Rapport IGAS n°2019-069R.

¹⁶ ibidem

¹⁷ Menacée de liquidation judiciaire, l'ANDES a été reprise par le Groupe SOS en 2019.

L'AIDE ALIMENTAIRE : FONCTIONNEMENT SIMPLIFIÉ

Principales sources de denrées distribuées

- Denrées alimentaires du FEAD (distribution via des appels d'offres gérés pour le compte de l'État par FranceAgriMer)
- Dons de denrées des enseignes de la grande distribution et des agriculteur-rice-s (dons bénéficiant d'une défiscalisation)
- Récupération et valorisation d'inventus
- Collectes auprès des particuliers
- Production associative
- Achats sur fonds propres ou via des subventions



Principaux opérateurs

- Associations caritatives
- Épiceries sociales et solidaires
- Centres communaux et intercommunaux d'action sociale



Aides en nature

- Distribution de denrées brutes (paniers/colis)
- Distributions de repas

Aides financières

- Aides en espèces
- Bons d'achat d'urgence, bons alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé
- Aides à la restauration scolaire



5,5 millions de bénéficiaires (2017)

Évaluation monétaire

1,5 milliards d'euros (2017)

- Apports publics : 31% (dont FEAD = 85M€)
- Apports privés : 36%
- Apports en bénévolat : 33%

Sources : DGCS & Fors¹⁸ ; Sénat¹⁹

¹⁸ DGCS & FORS. (2016). Étude portant sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et d'accompagnement aux personnes développées dans ce cadre.

¹⁹ BAZIN, A & BOCQUET, E. (2018). *Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver*. Rapport fait au Sénat au nom de la commission des finances.

UNE ABSENCE DE GOUVERNANCE À L'ÉCHELLE NATIONALE, DES INITIATIVES DE COORDINATION TERRITORIALE ENCORE TROP PEU NOMBREUSES

Parce qu'elle se trouve au croisement de plusieurs domaines (alimentaire, sanitaire, social, économie), l'aide alimentaire pose un **enjeu de gouvernance fort**.

Cette mission se trouve à la périphérie du périmètre d'action de nombreux acteur-ric-e-s public-que-s²⁰ :

- **Au niveau national**, si la gestion de l'aide alimentaire revient de façon privilégiée à la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), autorité en charge des fonds du FEAD et de l'habilitation des structures de l'aide alimentaire, elle demeure éclatée entre plusieurs administrations de l'action sociale, de l'alimentation et de la santé.
- **Au niveau territorial** : les conseils départementaux et communes ou intercommunalités (directement ou via un CCAS/CIAS) assurent son financement et de son animation.

Cette intrication des échelles et des compétences contribue à un manque de lisibilité et de coordination, **les actions demeurant souvent cloisonnées au lieu de se compléter**.

L'effort d'organisation de l'aide alimentaire revient donc principalement aux associations habilitées. Or, à l'échelle nationale comme territoriale, le manque de coordination entre ces associations à l'organisation indépendante contribue à brouiller d'autant plus le système d'aide alimentaire.

Cette absence de cadre et de pilotage clairs laisse libre cours aux acteur-ric-e-s locaux-ales d'organiser leur coordination comme bon leur semble. Ceci se traduit d'abord par **une grande disparité en termes de couverture territoriale et de qualité des denrées distribuées**²¹. Par ailleurs, le manque de coordination implique de **nombreuses différences à l'échelle locale dans les procédures d'inscription à l'aide alimentaire**, au détriment de celles et ceux qui en dépendent. Les personnes sont ainsi amenées à devoir justifier de leur précarité de manière récurrente auprès de plusieurs organismes, ce qui peut être vécu comme dégradant. Le calcul du reste à vivre (c'est-à-dire la somme restant pour le mois après le paiement des charges fixes), prérequis quasi systématique à l'accès à l'aide alimentaire, varie également selon les organisations ce qui complexifie les démarches pesant sur les personnes y faisant appel.

Mais, dans un nombre de cas, cette liberté d'action fournit un espace d'innovation où se développent des initiatives intéressantes de coordination territoriale. Dans le cadre de son projet Alim'Activ, l'ANSA a par exemple mis en lumière des **pratiques inspirantes de transformation des logiques de l'aide alimentaire par les CCAS dans le cadre de coopérations territoriales** (voir notamment l'exemple du **CCAS d'Angers** développé dans l'encadré page 25)²². Autre exemple : dans le cadre de **l'expérimentation « Se nourrir lorsqu'on est pauvres »**, les structures de l'aide alimentaire du pays Terres de Lorraine ont engagé un travail de coordination pour harmoniser les critères de calcul du reste à vivre (voir encadré page 51).

²⁰ ANSA. (2019). *Pratiques inspirantes et préconisations*. Projet Alim'Activ Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale.

²¹ LE MORVAN, F. & WANECQ, T. (2019). *La lutte contre la précarité alimentaire. Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*. Rapport IGAS n°2019-069R. p.96

²² ANSA. (2019). *Pratiques inspirantes et préconisations*. Projet Alim'Activ : Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale.



UNE VOLONTÉ AFFICHÉE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES PRODUITS

La question de la qualité des produits distribués dans le cadre de l'aide alimentaire fait depuis plusieurs années l'objet d'une attention renouvelée.

Les études menées auprès de bénéficiaires de l'aide alimentaire font remonter certaines insatisfactions concernant les produits, notamment ceux issus du FEAD, souvent de premier prix et de **qualité médiocre, au niveau du goût, de la qualité nutritionnelle mais aussi de leur fraîcheur**²³, les dons des entreprises concernant souvent des produits à date de péremption imminente. En prenant comme indicateur le panier idéal recommandé par le Programme National Nutrition Santé (PNNS), on observe notamment une surreprésentation des produits fortement sucrés et salés et un manque de fruits et légumes²⁴. Au-delà de la qualité des produits eux-mêmes, les bénéficiaires pointent surtout leur **faible diversité et une inadéquation avec leurs besoins**²⁵.

Bien conscientes de ces enjeux, **les structures de l'aide alimentaire intègrent de plus en plus la question de la qualité des produits dans leurs actions**. Partiellement contraintes par les produits qu'elles reçoivent par le biais du FEAD et des dons des entreprises, elles développent d'autres canaux d'approvisionnement pour mieux répondre aux attentes de celles et ceux auprès desquelles elles agissent. **Les Restos du Cœur** travaillent par exemple au développement de circuits courts pour leurs fruits et légumes dont respectivement 25% et 54% sont produits et livrés dans la région où ils sont distribués²⁶. Le **CCAS d'Angers** a développé un partenariat avec un Jardin de Cocagne pour proposer des filets solidaires de fruits et légumes locaux (voir encadré page 25). Le **Secours populaire des Hautes-Pyrénées**

qui, dans la carte du **PTCE La Bio pour tous** (voir encadré page 61) s'est associé à plusieurs magasins Biocoop locaux et à l'association d'insertion par l'activité économique Villages accueillants pour favoriser l'accès de ses bénéficiaires à des produits issus de l'agriculture biologique.

Pour autant, **des inquiétudes subsistent, notamment quant aux conséquences de l'accroissement de la part des dons issus des grandes et moyennes surfaces sur la qualité des produits**. Dans son rapport de 2018²⁷, le Sénat pointait effectivement le risque d'une diminution de la qualité des produits distribués du fait de l'absence de tri par ces entreprises. Pour y remédier, ses rapporteurs préconisaient de lier les avantages de la défiscalisation dont bénéficient ces structures lors de leurs dons à la qualité de ces derniers.

Par ailleurs, les récents **scandales sanitaires** concernant des steak hachés distribués dans le cadre du FEAD remettent en cause la qualité des produits passant par ce circuit²⁸.

²³ Se référer notamment à : FORS. (2014). *Inégalités sociales et alimentation. Quels sont les besoins et les attentes en termes d'alimentation des personnes en situation d'insécurité alimentaire et comment les dispositifs d'aide alimentaire peuvent y répondre au mieux ?*. Rapport final auprès du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et de FranceAgriMer ; FORS. (2016). *Étude portant sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et d'accompagnement aux personnes développées dans ce cadre*. Rapport final auprès de la DGCS.

²⁴ Voir par exemple la comparaison faite avec les produits distribués par les Banques alimentaires : <https://www.banquealimentaire.org/au-service-d'une-alimentation-de-qualite-182>

²⁵ RAMEL, M. et al. (2014). *Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité*. ATD Quart Monde. Éditions Quart Monde.

²⁶ Restos du Cœur. (2020). Les Restos du Cœur : pour l'accès à une alimentation de qualité.

²⁷ Ibidem

²⁸ Voir notamment le rapport du Sénat à ce sujet : <http://www.senat.fr/notice-rapport/2018/r18-695-notice.html>



Les actions du CCAS d'Angers en faveur d'une aide alimentaire favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité

Profitant d'un marché d'intérêt national remporté par le chantier d'insertion Jardins de Cocagne à Angers valorisant des fruits et légumes jetés, le CCAS d'Angers, s'est associé à cette démarche et a développé en 2011 une offre de « **filets solidaires** » : triés et conditionnés au sein du chantier d'insertion, les fruits et légumes valorisés sont mélangés à d'autres, issus d'achats auprès de grossistes, pour constituer des filets dont une partie du coût est pris en charge par le CCAS. La distribution des filets s'accompagne d'ateliers de cuisines librement accessibles aux bénéficiaires.

Depuis 2015, le CCAS a impulsé une démarche de coordination des acteur-ric-e-s de l'aide alimentaire du territoire à travers la création d'une **Mission d'animation et de concertation pour une alimentation solidaire (MAAS)** permettant de travailler en cohérence pour améliorer les conditions de distribution et répondre plus efficacement aux besoins des personnes en situation de précarité alimentaire. Auparavant, le CCAS avait déjà mis en place un répertoire résumant l'ensemble des services du champ de l'aide alimentaire sur son territoire, avec des informations pratiques (jours et horaires d'ouverture, services proposés, etc.).

Par ailleurs, le CCAS d'Angers réfléchit à un **projet d'épicerie sociale et solidaire** pour compléter les actions précitées.



DE LA NÉCESSITÉ DE DÉPASSER UN MODÈLE DISTRIBUTIF INAPTE À AGIR SUR LES CAUSES STRUCTURELLES DE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

AU-DELÀ DE LA DISTRIBUTION : UNE DIVERSIFICATION DES ACTIONS POUR DÉVELOPPER DE NOUVELLES FORMES D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AUTOUR DE L'ALIMENTATION

Au-delà de la qualité des produits, l'aide alimentaire, dans sa forme distributive, fait l'objet de **plusieurs critiques concernant la place occupée dans ce système par les personnes qui en sont destinataires et le respect de leur dignité**²⁹ :

- **Des conditions de distribution parfois difficiles** dues aux moyens restreints dont disposent les structures : files d'attente qui obligent à arriver le plus tôt possible pour avoir le plus de choix, et au vu de tou-te-s, ce qui peut renforcer le sentiment de honte ;
- **Des comportements intrusifs et moralisateurs**. Dans certains cas, les personnes en situation de précarité témoignent de la violence sociale et morale de certains propos provenant de bénévoles de l'aide alimentaire concernant leur mode de vie, choix de consommation (cigarettes, alcool, etc.) ;
- **Un contrôle sur le choix**. Si dans certains cas les produits de l'aide alimentaire sont choisis librement par les personnes en bénéficiant, celles-ci sont souvent contraintes : paniers ou colis alimentaires tout préparés, fléchage amont des achats sur certains produits, limitation des quantités, etc. ;
- **Une logique d'assistance au détriment du renforcement du pouvoir d'agir** des personnes en situation de précarité alimentaire. L'aide alimentaire distributive demeure dans une démarche relativement descendante où les personnes sont considérées comme « bénéficiaires » et non pas actrices de leur alimentation.

Prenant en compte ces limites, **plusieurs structures parmi lesquelles les Banques alimentaires, le Secours catholique et la Croix-Rouge française appelaient à « dépasser l'aide alimentaire pour aller vers l'accompagnement par l'alimentation »**³⁰. Le Secours catholique a d'ailleurs fait le choix de se détourner progressivement de la distribution de colis alimentaires.

²⁹ Voir notamment : RAMEL, M. et al. (2014). Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité. ATD Quart Monde. Éditions Quart Monde.

³⁰ Uniopss. (2015). Dépasser l'aide alimentaire pour aller vers l'accompagnement par l'alimentation. Synthèse des travaux du groupe Alimentation de l'Uniopss.



Des actions développées depuis des années par les acteur-ric-e-s de l'aide alimentaire s'intègrent déjà dans cette logique : **ateliers cuisines, jardins partagés et chantiers d'insertion autour de l'agriculture et l'alimentation notamment**. Les épiceries sociales et/ou solidaires ont particulièrement travaillé cette notion d'accompagnement en conditionnant leur aide à la formulation d'un projet et à une contribution des bénéficiaires, financière par une participation monétaire lors de l'achat des produits mais aussi parfois par leur participation à la vie de l'épicerie et à ses actions. Plus largement, les structures de l'aide alimentaire assurent un **accompagnement des personnes sur d'autres enjeux que l'alimentation** : accès aux droits et accompagnement administratif, accompagnement à l'emploi (notamment à travers des ateliers et chantiers d'insertion professionnelle), accès au logement, etc.³¹.

Ce renouvellement et cette diversification de leurs actions positionne de fait les structures de l'aide alimentaire au-delà d'une simple action distributive qui demeure cependant le modèle privilégié de lutte contre la précarité alimentaire.

³¹ FORS. (2016). *Étude portant sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et d'accompagnement aux personnes développées dans ce cadre*. Rapport final auprès de la DGCS

LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE : UNE AIDE PALLIATIVE, UN SYSTÈME DE GESTION DE LA PRÉCARITÉ À DÉPASSER

Si elle fournit aujourd'hui un secours essentiel aux personnes ne disposant pas suffisamment de moyens pour se nourrir, l'aide alimentaire demeure **une réponse palliative, dont l'objectif est d'assurer à chacun-e un accès minimal à l'alimentation**. Elle constitue pour l'État un mode de gestion de la précarité alimentaire plutôt qu'une politique visant à la réduire.

Construit autour et grâce aux surplus et de plus en plus lié à la lutte contre le gaspillage alimentaire, le système distributif d'aide alimentaire est devenu un débouché organisé de ces surplus³², ce qui pose la question de sa **soutenabilité** : si l'objectif d'une réduction à la source du gaspillage (et non pas seulement sa valorisation) est réellement poursuivi, ces ressources seraient *de facto* retranchées aux acteur-ric-e-s de l'aide alimentaire. Cette gestion des externalités produites par les surplus de la grande distribution se fait actuellement à son bénéfice principal, les grandes et moyennes surfaces bénéficiant à la fois de la défiscalisation issue de leurs dons et du surplus d'achat de produits par les particuliers à l'occasion des journées de collecte organisées par les associations qui supportent toute la logistique en aval de ce don.

Par conséquent, d'autres initiatives alternatives doivent être développées pour dépasser progressivement cette logique. Ce constat se retrouvait déjà dans les conclusions de l'**Atelier 12 des États généraux de l'alimentation de 2017** qui préconisait un « *changement de paradigme : passer d'un modèle essentiellement distributif à un modèle prévoyant la coexistence de l'aide alimentaire et de formes d'accès durables à l'alimentation* »³³. Le récent rapport de l'IGAS³⁴ s'inscrit dans la même logique en appelant au développement d'une politique systémique de lutte contre la précarité alimentaire soutenant, au-delà des actions d'aide alimentaire traditionnelles, des initiatives comme les groupements d'achats ou les épiceries sociales et solidaires.

³² DOUILLET, B. (2016). *De l'accès à l'alimentation durable à la démocratie alimentaire*. Projet Accessible.

³³ Les conclusions de l'atelier sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www2.assemblee-nationale.fr/static/15/commissions/CAffEco/egalim-atelier12.pdf>

³⁴ LE MORVAN, F. & WANECQ, T. (2019). *La lutte contre la précarité alimentaire. Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*. Rapport IGAS n°2019-069R.





3.

FAVORISER L'ACCÈS
DE TOU·TE·S À UNE
ALIMENTATION DE
QUALITÉ : VERS UNE
ACTION SYSTÉMIQUE
CONTRE LA PRÉCARITÉ
ALIMENTAIRE

Notre vision d'une action systémique contre la précarité alimentaire

Dessiner une réponse systémique aux précarités alimentaires signifie à la fois :

- **Agir de façon complémentaire** sur les différents enjeux de cette situation (sociaux, économiques, sanitaires, environnementaux).
- **Proposer des solutions adaptées** à la diversité des situations et respectueuses de la dignité et des préférences des personnes.
- **Impulser un changement de paradigme** qui traite des causes profondes de la précarité alimentaire.

Nous défendons l'idée que **l'enjeu d'un accès universel à une alimentation de qualité est au cœur de cette réponse systémique**. Loin d'être utopique, ce projet ambitieux suppose d'agir simultanément à la fois sur les politiques nationales et sur les actions locales, sur les représentations et les modèles autant que sur les modes d'action et d'organisation.

Nous souhaitons participer à la réflexion collective sur le sujet en proposant ici **quatre axes** d'action pour favoriser l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité :

- 1/ Replacer l'accès à une alimentation de qualité au cœur d'un projet de transition alimentaire durable et juste.**
- 2/ Inventer des nouveaux modèles d'actions** favorisant l'accès à une alimentation de qualité sur les territoires.
- 3/ Réinventer les politiques locales** pour une action territoriale favorisant l'accès à une alimentation de qualité.
- 4/ Construire une gouvernance** pluri-niveaux de l'accès à une alimentation de qualité.

Pour chacun de ces axes sont présentés des exemples d'actions et d'initiatives qui illustrent la force et l'inventivité de celles et ceux qui, au national comme au local, agissent déjà en faveur d'un accès digne et universel à une alimentation de qualité. Comme en témoigne ces exemples, **les acteur·rice·s de l'ESS sont au cœur de ces solutions** qui puisent dans leur savoir-faire en termes de construction de projets collectifs et inclusifs, de solidarité et d'innovation sociale.

REPLACER L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ AU CŒUR D'UN PROJET DE TRANSITION ALIMENTAIRE DURABLE ET JUSTE

Pollutions diverses, dépendance aux énergies fossiles et aux engrais, industrialisation et spécialisation à outrance, appauvrissement des sols et des variétés des productions, menaces pour la biodiversité et la santé de tou-te-s et notamment des agriculteur-rice-s dont une part croissante se trouve plongée dans la précarité, autant de signaux d'un modèle agricole et alimentaire devenu insoutenable.

Comme beaucoup d'autres acteur-rice-s engagé-e-s sur le sujet, le Labo de l'ESS appelle à une **transition vers un modèle plus durable et plus juste**. Plus durable, tant pour nos sociétés que pour notre environnement. Plus juste, tant pour celles et ceux qui, en amont, produisent dans des conditions de plus en plus difficiles³⁵ que pour celles et ceux qui, en aval, consomment et n'ont pas toujours accès à une alimentation de qualité. Lier durabilité et justice est d'autant plus fondamental que **ce sont les personnes en situation de précarité qui subiront le plus fortement les effets de la crise écologique à laquelle notre modèle agro-alimentaire contribue largement**.

Au cœur de cette transition, **cinq leviers** : accélérer la transition alimentaire, reconnaître un droit universel à une alimentation de qualité, assurer à tou-te-s un revenu décent, agir en faveur d'une véritable démocratie alimentaire et faire bon usage de la lutte contre le gaspillage.

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ALIMENTAIRE VERS UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION DURABLE

Cette transition doit être une réelle **rupture avec le modèle dominant actuel en agissant de façon complémentaire sur l'ensemble du processus alimentaire** : production, transformation, distribution, consommation, gestion des déchets alimentaires.

En amont, elle doit notamment viser une plus grande **autonomie et résilience alimentaire**, notre système alimentaire étant aujourd'hui dépendant de flux internationaux et interrégionaux fragiles en cas de chocs écologiques, énergétiques, économiques ou sanitaires. Des métropoles comme Lyon et Paris ne disposent que de quelques jours d'autonomie alimentaire. La spécialisation agricole à l'échelle mondiale n'est pas sans paradoxe : la France est la première exportatrice européenne de céréales mais elle importe massivement des fruits et légumes, au détriment de productions locales.

³⁵ FORGET, V. et al. (2019). ActifAgri : transformations des emplois et des activités en agriculture. Centre d'études et de prospective du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. n°145. URL : <https://agriculture.gouv.fr/actifagri-transformations-des-emplois-et-des-activites-en-agriculture-analyse-ndeg145>

Les ProspectivESS menées par le Labo de l'ESS en 2018 ont permis de dessiner plusieurs axes œuvrant à cette transition, parmi lesquels : la préservation des terres, le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine, l'appui à l'installation de porteur-euse-s de projets en agriculture durable, la création de fonds régionaux pour la transition agricole et alimentaire³⁶. Elles ont notamment souligné le rôle structurant de l'ESS dans cette transition. L'association Solagro, rassemblant agriculteur-rice-s, chercheur-euse-s et professionnel-le-s, a quant à elle produit en 2016 un scénario de transition agricole et alimentaire détaillé et chiffré intitulé *Afterres 2050*³⁷ qui offre un guide riche en réflexions et préconisations.

Parce qu'il-elle-s constituent la base de la chaîne agroalimentaire et se trouvent eux-elles-mêmes souvent en situation de précarité, **les agriculteur-rice-s se trouvent au cœur de cette transition**. Le développement d'une alimentation de qualité ne pourra se faire sans eux-elles. Au niveau européen, **la PAC devrait être réformée pour intégrer les enjeux écologiques et sociaux liés à l'agroalimentaire**, notamment concernant la rémunération des producteur-rice-s s'engageant en faveur d'une agriculture de qualité³⁸. En France, le **programme Uniterres**, anciennement porté par l'ANDES et ayant aujourd'hui pris fin, dessinait une piste intéressante pour lier développement des circuits courts et lutte contre la précarité alimentaire en facilitant l'approvisionnement des épiceries sociales et solidaires en produits frais accessibles financièrement tout en assurant une juste rémunération des agriculteur-rice-s³⁹. Dans le même esprit, le **projet Accessible** porté par la Fédération nationale des CIVAM expérimente de nouvelles formes de partenariats entre agriculteur-rice-s et citoyen-ne-s⁴⁰.

Les actions citoyennes doivent être soutenues car elles apportent des solutions innovantes et inclusives aux enjeux de la transition écologique et sociale. Les expérimentations de **revenu de transition écologique** menées par quatre territoires français (Grande-Synthe, la Communauté d'agglomération d'Epinal, l'écosystème coopératif Tera et le PTCE 3.Eva de la vallée de l'Aude), en partenariat avec la fondation d'utilité publique suisse ZOEIN, sont un moyen de soutenir le développement de ce type d'activités. Ce revenu versé à des personnes physiques menant ou créant ces activités est cofinancé par les territoires et la fondation. En parallèle et en complémentarité du versement de ces revenus, ces projets territoriaux bénéficient d'un dispositif d'accompagnement et doivent créer une **coopérative de transition écologique (CTE)**, par exemple sous forme de Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE), rassemblant divers acteur-rice-s public-que-s et privé-e-s du territoire. Ces expérimentations soulignent le formidable potentiel en termes de création d'activités et d'emplois sur l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire (permaculture, maraîchage, transformation des produits, logistique, cuisine, recyclage, etc.).



³⁶ L'ensemble des échanges et analyses des ProspectivESS du Labo dédiées à l'Agriculture et l'alimentation durables sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.lelabo-ess.org/-1-publications-agriculture-alimentation-.html>

³⁷ COUTURIER, C. CHARRU, M. DOUBLET, S. & POINTIEREAU, P. (2016). *Afterres 2050*. Solagro. URL : https://afterres2050.solagro.org/wp-content/uploads/2015/11/Solagro_afterres2050-v2-web.pdf

³⁸ Voir notamment les propositions de la plateforme « Pour une autre PAC » : <https://pouruneautrepac.eu/>

³⁹ PATUREL, D., CARIMENTRAND, A. (2018). Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ? in ROR, vol 1/13, pp. 43-54

⁴⁰ Retrouvez la présentation du programme et ses premiers résultats à cette adresse : <http://www.civam.org/index.php/actualites/650-accessible-les-premiers-resultats>

En aval, cette transition suppose **une véritable évolution des comportements alimentaires individuels et collectifs**. Une récente étude publiée dans *Nature Sustainability* et menée conjointement par l'INRAE, l'Inserm, l'Université Sorbonne Paris Nord et SOLAGRO indiquait que les participant·e·s suivant les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS 4) réduisent l'impact global de leur alimentation sur l'environnement de 50% par rapport à celles et ceux ne les suivant pas ou peu⁴¹ (diminution de la consommation de viande rouge et de charcuterie, de produits sucrés, apport suffisant mais limité de produits laitiers, limitation des apports d'alcool, augmentation de la consommation d'aliments d'origine végétale, favoriser les aliments issus de l'agriculture biologique).

Ces changements de comportements alimentaires nécessitent un accompagnement tant informatif que pratique (apprentissage et échanges autour de la cuisine par exemple). Ils concernent l'ensemble de la population, tant les personnes en situation de précarité que les autres. **L'enjeu est donc d'accompagner ces premières sans pour autant les stigmatiser ou les inscrire dans une logique de contrôle social dont elles seraient cibles.**

RECONNAÎTRE JURIDIQUEMENT LE DROIT DE TOU·TE·S À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

La question de la reconnaissance d'un droit à l'alimentation a fait son apparition dans le débat public du fait de la mobilisation d'une pluralité d'acteur·rice·s du monde de la recherche et du secteur associatif. Il **n'existe en effet pas en France de véritable droit reconnu à l'alimentation**. Des éléments de ce droit sont pourtant présents dans le droit international⁴² et notamment :

- Dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 (article 25) à travers la garantie d'un « *niveau de vie suffisant [...], notamment pour l'alimentation* ».
- Dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* de 1966 (article 11). Signé et ratifié par la France, ce texte a une valeur contraignante mais la quasi-absence de jurisprudence le rend peu contraignant de fait⁴³.
- Dans les *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* adoptées par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en 2004.

Ces textes fournissent un socle minimal pour un droit à l'alimentation, mais à ce jour, il n'existe pas de véritable droit opposable sur lequel pourraient s'appuyer les Françaises et les Français.

⁴¹ Les résultats de l'étude sont résumés dans un communiqué de presse disponible à l'adresse suivante : <https://www.inrae.fr/actualites/suivi-recommandations-nutritionnelles-impact-positif-confirme-lenvironnement>

⁴² DEL CORSO, F. & PATUREL, D. (2013). Droit à l'alimentation. INRA Montpellier. UMR 951 Innovation et PATUREL, D. (2015). Pourquoi faut-il aller plus loin que l'aide alimentaire ? EAPN. URL : https://www.academia.edu/14850403/Pourquoi_faut-il_aller_plus_loin_que_laide_alimentaire

⁴³ Secours catholique. (2018). Alimentation : les recettes de la dignité. Entretien avec Magali Ramel. Consulté le 06/03/2020. URL : <https://www.secours-catholique.org/actualites/alimentation-les-recettes-de-la-dignite>

AGIR CONTRE LES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES EN ASSURANT À TOU·TE·S UN REVENU DÉCENT

La première barrière d'un accès effectif à une alimentation de qualité demeure la contrainte budgétaire. **L'alimentation est en effet devenue la variable d'ajustement du budget des Françaises et Français**, ce qu'illustre la diminution de la part de leur consommation qui y est consacrée, passant d'environ 35% en 1960 à 20% en 2014⁴⁴. Agir de façon systémique contre la précarité alimentaire suppose donc de dépasser un simple apport supplémentaire en nourriture pour **s'attaquer à son fondement : la pauvreté économique**.

Pour cela, il est impératif **d'assurer à tou·te·s un revenu décent** : tout d'abord par le biais d'une activité suffisamment rémunératrice pour subvenir à ses besoins essentiels. Mais de nombreuses personnes n'ont pas accès à un travail du fait de leur situation (étudiant·e·s, personnes en situation de handicap ou en situation d'exclusion sociale par exemple) ou ne disposent pas d'un revenu suffisant (travailleur·euse·s pauvres, bénéficiaires des minima sociaux, etc.). Un filet de sécurité économique doit alors permettre à chacun·e de disposer de quoi se nourrir convenablement. On peut citer **deux pistes prometteuses** : **le revenu de base** et **la sécurité sociale alimentaire**.

Le revenu de base⁴⁵

Ce concept englobe un ensemble de propositions diverses dont le dénominateur commun est la distribution d'un revenu à l'ensemble d'une population. **Il permettrait d'assurer à tou·te·s un socle minimal de ressource déconnecté de l'emploi**.

Médiatisée par les élections présidentielles françaises de 2017, cette proposition est revenue à l'ordre du jour dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. **Elle fait l'objet de nombreux débats** :

- **Sur sa forme** : ce revenu doit-il être inconditionnel et universel ou restreint à une partie de la population ? Doit-il être le même pour tou·te·s ou être dégressif en fonction des revenus ? Doit-il remplacer certaines allocations existantes ou s'y additionner ?
- **Sur les modalités de son financement**.
- **Sur ses effets micro et macroéconomiques** (sur ses conséquences sur l'emploi notamment).

⁴⁴ LAROCLETTE, B. & SANCHEZ-GONZALEZ, Joan. (2015). Cinquante ans de consommation alimentaire : une croissance modérée, mais de profonds changements. Insee. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379769#tableau-figure1>

⁴⁵ Le Labo de l'ESS a déjà fait état de l'intérêt d'un revenu universel pour sécuriser et émanciper chacune dans le cadre de son chantier Nouvelles formes d'emploi. Lien vers la publication : http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/print_publication_nfe_02102018-version_compressee.pdf

Certaines expérimentations territoriales d'un revenu de base émergent déjà et méritent l'attention :

- La **Ville de Grande-Synthe** qui a mis en place sur son territoire l'expérimentation d'une aide sociale facultative appelée « **minimum social garanti** » versée de manière temporaire en complément d'autres ressources, dont le RSA, aux habitant.e.s de plus de 18 ans de son territoire pour leur garantir un revenu minimal de 855 € par mois conditionné à un accompagnement⁴⁶. Cette mesure, dont le coût est évalué à 2,2 millions d'euros annuels, sera financée par la baisse des subventions accordées au CCAS du fait de la suppression d'autres aides et par des économies liées à la transition énergétique (passage de l'éclairage public en LED et installation d'un réseau de chaleur sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque à laquelle Grande-Synthe appartient)⁴⁷.
- L'**association Tera** (Tous Ensemble Pour un Revenu d'Autonomie) expérimente ce dispositif dans une logique de revenu de base inconditionnel, dont la somme n'est pas encore fixée, associé à un revenu de transition (voir page 33) financés par les activités de l'association.

D'autres expériences existent dans d'autres pays (Finlande et Etats-Unis par exemple). En Californie, une étude menée sur les bénéficiaires d'un revenu de base de 500 € par mois (tou-te-s en dessous du seuil de pauvreté) **évaluait à 40% la part de l'alimentation dans l'utilisation de cette somme**⁴⁸.

Si ces expérimentations et études demeurent souvent trop jeunes et restreintes pour en tirer des conclusions sur l'efficacité du revenu minimum et sur les conditions de son bon fonctionnement, elles ouvrent une piste très intéressante pour agir contre la précarité.

La sécurité sociale de l'alimentation

La proposition de création d'une **sécurité sociale de l'alimentation** fait, elle aussi, l'objet de nombreux débats. Elle est portée par un **collectif d'acteur-ric-e-s** : le groupe « Agriculture et Souveraineté alimentaire » (AgriSTA) de l'association Ingénieurs sans frontières, le Réseau Salarial, les Ami-e-s de la Confédération paysanne et la Confédération paysanne, le Réseau Civam, le Mouvement inter-régional des AMAP (Miramap), le Collectif démocratie alimentaire et l'Ardeur⁴⁹.

Telle qu'envisagée par AgriSTA⁵⁰, la sécurité sociale de l'alimentation consisterait en **un revenu de 150 € alloué mensuellement à tou-te-s**, par exemple via la carte de sécurité sociale. Ce budget supplémentaire ne pourrait être utilisé que pour acheter des **produits conventionnés** par des caisses de sécurité sociale intercommunale régies de façon démocratique et inclusive et respectant des règles nationales visant progressivement à exclure du dispositif les entreprises capitalistes (comprendre présentant « *un capital extérieur à l'entreprise rémunéré par l'activité au-delà de l'inflation* ») et cela à différents niveaux de la chaîne de production (capitaux financiers, semences, outils de production, etc.).

⁴⁶ Pour retrouver le détail du calcul de ce revenu variable, consultez cette page : <https://www.ville-grande-synthe.fr/minimum-social-garanti/>

⁴⁷ RAYNAUD, I. (2019). Revenu de base : la ville de Grande-Synthe assurera 855€ par mois à chaque habitant. La gazette des communes. Consulté le 31/03/2020. URL : <https://www.lagazettedescommunes.com/603138/revenu-de-base-la-ville-de-grande-synthe-assurera-855e-par-mois-a-chaque-habitant/>

⁴⁸ MEGHRAOUA, L. (2019). En Californie, le revenu de base sert d'abord à acheter de la nourriture. Usbek & Rica. Consulté le 31/03/2020. URL : <https://usbeketrica.com/article/californie-revenu-de-base-acheter-nourriture>

⁴⁹ Pour en savoir plus : <https://securite-sociale-alimentation.org/>

⁵⁰ Ingénieurs sans frontières. (2019). Pour une sécurité sociale de l'alimentation. URL : <https://www.isf-france.org/articles/pour-une-securite-sociale-alimentaire>

Faisant l'objet d'un travail continu, cette proposition soulève **plusieurs interrogations** :

- Comment assurer le caractère démocratique de la gouvernance des caisses de sécurité sociale de l'alimentation et de leur fédération ?
- Comment financer ce système ? Le travail d'Ingénieurs sans frontières évoque plusieurs scénarios à creuser : une cotisation universelle mais à taux progressif ou modulée en fonction de la part du chiffre d'affaires des entreprises dédiée aux salaires via une « part patronale » à la cotisation, un complément par l'impôt, etc.
- Comment assurer la transition que suppose l'exclusion d'entreprises capitalistes du système tel que décrit ?

Cette proposition reste à étudier et approfondir. Elle a l'intérêt de s'attaquer à l'une des sources fondamentales de la précarité alimentaire, la faiblesse des revenus, tout en intégrant l'action contre la précarité alimentaire dans un dispositif universel (et donc non-stigmatisant) liant directement cet objectif à celui d'une transition de notre économie et de notre système agro-alimentaire vers plus de durabilité.

DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ ALIMENTAIRE : RE-POLITISER L'ALIMENTATION POUR FAVORISER SA RÉ-APPROPRIATION PAR CHACUN·E

La notion de **démocratie alimentaire** émerge dans les années 1990, notamment sous la plume de Tim Lang, professeur de politique alimentaire à l'Université de Londres et ancien paysan. Elle renvoie à une vision exigeante de l'accès à l'alimentation, **allant plus loin que sa « démocratisation » économique pour prôner une véritable reprise de pouvoir des citoyen·ne·s sur leur alimentation et le système alimentaire**⁵¹.

L'industrialisation de l'alimentation, de sa production à sa distribution, a conduit à ce que **les individus n'aient plus réellement prise sur les enjeux alimentaires**, si ce n'est par leurs préférences de consommation. Or, la publicité, le marketing, l'organisation des rayons et des produits viennent très largement orienter la consommation, incitant à consommer davantage. **C'est tout un système d'influence qui, couplé à l'industrialisation de l'ensemble de la chaîne alimentaire, a contribué à faire de l'alimentation une affaire de consommation et non pas de choix de société.**

Cette dépossession est particulièrement forte chez les personnes en situation de **précarité alimentaire**, du fait de l'addition des nombreuses contraintes auxquelles elles font face et d'un contrôle social accru sur leurs achats. Mobiliser la notion de démocratie alimentaire dans le cadre de l'action contre la précarité alimentaire permet de souligner ce qu'implique la précarité alimentaire en termes politiques : le maintien des personnes en situation de précarité dans une logique de subsistance et de dépendance à une aide alimentaire principalement distributive contribue à les exclure des choix de société qui se jouent actuellement autour de notre système alimentaire et à restreindre leur liberté de citoyen·ne·s.

⁵¹ PATUREL, D. & NDIAYE, P. (2019). Démocratie alimentaire : de quoi parle-t-on ? Chaire UNESCO Alimentations du monde. Les Chroniques "Démocratie Alimentaire" - Volet 1



Si la démocratie alimentaire demeure aujourd'hui un idéal non atteint, **des initiatives sur les territoires contribuent à tendre vers cette conception exigeante de l'accessibilité à une alimentation de qualité.** Elles facilitent la réappropriation citoyenne de l'alimentation par :

- **L'accompagnement au changement des pratiques alimentaires et les échanges réciproques de savoirs autour de l'alimentation.** Cela peut prendre par exemple la forme d'ateliers de cuisine comme ceux que proposent le **Réseau Cocagne** en parallèle des « **paniers solidaires** » à prix réduit destinés aux foyers en précarité, mais aussi d'un lieu de convivialité tel que le **Fenouil à vapeur**, une cantine mutualisée avignonnaise qui accueille une AMAP et organise divers événements culturels et ateliers cuisines ainsi qu'un repas hebdomadaire.
- **La réappropriation de la distribution alimentaire.** C'est notamment le cas des initiatives de supermarchés coopératifs telles que **La Louve** à Paris (voir encadré page 39) mais aussi des **AMAP** qui favorisent le lien entre consommateur-rice-s et paysan-ne-s, ou encore des groupements d'achat comme le **VRAC (Vers un Réseau d'Achats en Commun)**⁵² qui associe les habitant-e-s dans la distribution des achats groupés (voir encadré page 47).
- **La réappropriation de la production alimentaire à travers l'autoproduction.** La **Ville de Grande-Synthe** a par exemple transformé six pelouses municipales en **jardins populaires en pied d'immeuble**. Chaque jardinier-ère se voit attribuer une petite parcelle et est accompagné-e pour bénéficier du socle de connaissances et compétences nécessaire à son exploitation.

⁵² Pour en savoir plus, retrouvez l'« Initiative inspirante » consacrée à VRAC à cette adresse : <http://www.lelabo-ess.org/de-l-alimentation-de-qualite-pour-toutes-et-tous.html>



La Louve, premier supermarché coopératif français

Ouverte en 2016 par deux américains inspirés par l'exemple de la Park Slope Food Coop, la Louve est un **supermarché coopératif et participatif**, c'est-à-dire un supermarché dont l'objectif est de se réapproprier la distribution (notamment alimentaire) tout en favorisant l'accès à une alimentation de qualité et la mixité sociale. Dans ces supermarchés, les client-e-s en sont aussi les propriétaires. Pour y acheter des produits, il-elle-s doivent acheter des parts sociales de la coopérative (10 parts de 10€ ou une seule part pour les bénéficiaires des minima sociaux, étudiant-e-s boursier-ère-s et personnes en service civique) et sont aussi tenu-e-s de donner de leur temps pour faire vivre le magasin à hauteur de 3h par mois.

Ces règles assurent **l'égalité entre coopérateur-ric-e-s**, un principe clé qui se retrouve dans la gouvernance du supermarché et dans la possibilité de chacun-e de proposer de nouveaux produits. Dix salarié-e-s assurent les commandes de produits ainsi que le choix et la gestion des fournisseur-euse-s. Cette faible masse salariale, couplée à de faibles marges, assurent **des prix très avantageux** en comparaison de la grande distribution, y compris sur les produits de qualité (bio, locaux, équitables, etc.).

Les coopérateur-ric-e-s de la Louve sont donc plus que des consommateur-ric-e-s, il-elle-s s'associent dans un **véritable projet collectif de reprise de pouvoir sur la distribution alimentaire**. Le caractère convivial des tâches, la plupart du temps réalisées à plusieurs, favorise l'échange, les discussions autour de l'alimentation et donc le **transfert de savoirs et de compétences**. C'est principalement par ce biais que se fait la sensibilisation à une alimentation de qualité, le supermarché se refusant à exclure certains produits ou à proposer des indicateurs de qualité, afin notamment de **ne pas stigmatiser** les coopérateur-ric-e-s qui souhaiteraient consommer ces produits. Une position dite de « bibliothèque publique » qui fait débat dans d'autres supermarchés coopératifs qui préfèrent conditionner l'étalage de produits à des critères éthiques (rémunération des producteur-ric-e-s, impacts sociaux, sanitaires et environnementaux, etc.).



FAIRE BON USAGE DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le **gaspillage alimentaire** se définit par « *toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à un endroit de la chaîne alimentaire est perdue, jetée, dégradée* »⁵³. Il représente un gâchis considérable, ces quelques chiffres le démontrent⁵⁴ :

- En France, **10 millions de tonnes de denrées alimentaires**, soit **18% de la production alimentaire** destinée à la consommation humaine sont gaspillées chaque année ;
- Il se répartit comme suit : 32% pour la production agricole ; 21% pour la transformation ; 14% pour la distribution ; 14% pour la restauration, 19% pour la consommation à domicile.
- Son coût est de 16 milliards d'euros en France, soit 240 euros par an et par personne.

En priorité, il s'agit d'agir contre les causes du gaspillage alimentaire dans toutes les étapes de la chaîne alimentaire. En second lieu, il s'agit de réfléchir au bon usage que l'on en fait.

Dans la mesure où elle ne repose pas essentiellement sur les personnes en situation de précarité, la lutte contre le gaspillage peut faire l'objet d'actions et initiatives solidaires, par exemple à travers :

- **Le glanage**, une pratique historique. Elle désigne non seulement le ramassage des fruits, des légumes et des céréales restés ou tombés au sol dans un champ ou un verger après une récolte mais également la récupération des aliments comestibles abandonnés à la fin des marchés ou jetés dans les poubelles des supermarchés⁵⁵.
- **La transformation et/ou la récupération de produits invendus mal calibrés et/ou périssables**. Par exemple, **les Jardins de la Méditerranée de l'association IMAGINE 84** où, à travers un chantier d'insertion, cette dernière récupère des produits consommables mais hors calibre et écartés, les trie et les redistribue à des réseaux nationaux d'aide alimentaire.
- **Les systèmes de dons directs** entre particuliers ou avec des commerces comme ceux développés par **HopHopFood** (voir encadré page 41)



⁵³ Cette définition est celle donnée en 2013 par le 1er Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, coordonné par le Ministère de l'alimentation et de l'agriculture.

⁵⁴ ADEME. (2016). Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire. URL : <http://r485633301.racontr.com/index.html>

⁵⁵ Pour plus d'informations sur le glanage, voir par exemple le dossier de France Nature Environnement à cette adresse : <https://www.fne.asso.fr/dossiers/les-nouveaux-glaneurs-au-secours-des-aliments-perdus-et-gaspillés>



HopHopFood, une association d'intérêt général qui favorise la solidarité alimentaire entre citoyen-ne-s et avec les commerçant-e-s

Créée en 2016, HopHopFood donne aux citoyen-ne-s et aux commerces des outils pour agir contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire :

- Une **plateforme digitale** de dons alimentaires entre particuliers.
- Un réseau de **garde-mangers solidaires** installés dans des structures sociales, dans lesquels chacun-e peut déposer et/ou retirer des produits alimentaires hors produits frais.
- Des « **Commerces solidaires** » qui donnent, via la plateforme, des produits à des personnes en situation de précarité alimentaire qui les collectent directement en magasin.

Alternative à la distribution alimentaire, ces dons en direct sont une solution adaptée aux commerçant-e-s qui n'ont pas de volumes suffisant d'inventaires pour faire appel à une association. Du côté des personnes, elles peuvent choisir librement parmi les produits proposés (dont produits frais, carnés et de la mer).



INVENTER DES NOUVEAUX MODÈLES D'ACTIONS FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ SUR LES TERRITOIRES

Il existe déjà, dans les territoires, de nombreuses initiatives qui agissent pour faciliter l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité. Il est impossible d'en dresser ici un catalogue exhaustif, tellement celles-ci sont nombreuses. Une typologie est cependant proposée à la fin de cette publication (voir tableau en annexe 1).

Ces initiatives permettent de dégager quatre leviers importants dans la construction de réponses locales à la précarité alimentaire : l'hybridation des modèles, l'action de proximité auprès des personnes en situation de précarité, leur implication et contribution dans les projets et la reconnaissance de leurs multiples impacts.

HYBRIDER LES MODÈLES

Hybridation des ressources

Pour Karl Polanyi⁵⁶, nos systèmes économiques reposent sur trois principes associés chacun à un type d'activité :

- Le **principe de marché** reposant sur le jeu de l'offre et la demande et associé aux activités marchandes.
- Le **principe de redistribution** dans lequel une autorité centrale concentre puis répartit les ressources économiques selon des règles propres. Ce principe, fondateur notamment de la sécurité sociale étatique ou du système de retraite mais aussi des mutuelles, repose sur des activités non-marchandes.
- Le **principe de réciprocité** dans lequel les échanges sont déterminés moins par la valeur marchande des biens et services que par l'appartenance à un groupe, une communauté (ex : l'identité territoriale commune dans les échanges directs entre consommateur-ice-s et producteur-ice-s type AMAP)⁵⁷.

Si la spécificité de l'économie sociale et solidaire repose sur l'importance qu'elle apporte au principe de réciprocité, les initiatives de l'ESS mobilisent et articulent activités marchandes, non marchandes et non monétaires à la fois pour leur fonctionnement et leurs investissements. Elles constituent à ce titre des exemples riches d'hybridation des ressources au service d'un projet favorisant l'accès à une alimentation de qualité.

⁵⁶ Polanyi, K. (1944). *La Grande Transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Gallimard

⁵⁷ Lasida, E. (2013). Le don fondateur du lien social, le cas de l'économie de marché. *Transversalités*, 126(2), pp. 23-35. URL : <https://www.cairn.info/revue-transversalites-2013-2-page-23.htm>

Hybridation des ressources pour financer le fonctionnement des structures

Marché

- chiffre d'affaire par la vente de produits (notamment alimentaires) et de services (transport, stockage, conditionnement...), la formation et le conseil
- emprunts bancaires pour la trésorerie : phase de mise en œuvre ou de développement d'activité

Redistribution

- subventions publiques d'exploitation (État, collectivités territoriales, Union européenne) et mises à disposition de locaux publics

Réciprocité

- bénévolat
- aides privées : entreprises (dons, mécénat), fonds de dotation, fondations, citoyen-ne-s (dons de particuliers, financement participatif)

Hybridation des ressources pour financer les investissements des structures

Marché

- emprunts bancaires pour l'achat de foncier, les travaux et les équipements
- investissements et finances solidaires (parts sociales, contrats d'apports associatifs, épargnes salariales, etc.)

Redistribution

- subventions publiques d'investissements

Réciprocité

- aides privées : entreprises (dons, mécénat), fonds de dotation, fondations, citoyen-ne-s (dons de particuliers, financement participatif)

Exemples :

Les supermarchés coopératifs

(voir l'exemple de La Louve page 39)

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement le loyer et ses charges afférentes, l'achat de marchandises, les dépenses de personnel. Le bénévolat permet de réduire de 75% la masse salariale. La marge sur les produits est fixe, autour de 20%. Des investissements lourds sont réalisés pour les travaux et les équipements. Ils sont financés en partie par les parts sociales des coopérateur-ice-s, des emprunts bancaires, des investisseur-euse-s solidaires, des subventions publiques, des fondations et fonds de dotation.

VRAC

(voir encadré page 47)

Les investissements sont quasiment nuls car les locaux pour le stockage et les véhicules de transport sont généralement loués. À Paris, deux emplois sont subventionnés par la ville de Paris et par les bailleurs sociaux. À l'échelle nationale, un fonds de dotation a été créé pour financer notamment le poste du coordinateur national. Les produits sont vendus quasiment à prix coûtants. L'association dégage une marge très faible sur la vente.

Réduire les coûts de fonctionnement d'une structure

- Réduire les frais de personnel : par le bénévolat (supermarchés coopératifs, VRAC, Petites Cantines), par des contrats aidés ou emplois d'insertion, par la mutualisation d'emplois entre plusieurs structures (groupements d'employeurs), par une meilleure coopération entre acteur-ric-e-s.
- Réduire le coût d'achat des produits alimentaires pour les structures de distribution tout en garantissant aux producteur-ric-e-s un prix équitable :
 - Par l'achat à l'avance d'une partie de la production (AMAP, jardins de Cocagne).
 - Par des achats groupés (VRAC, Se nourrir lorsqu'on est pauvre).
 - Par des achats en grande quantité (supermarchés coopératifs).
 - Par la mutualisation des achats entre plusieurs structures.
 - Par des achats au prix coûtant des produits (BIOVRAC pour tous).
 - Par l'achat, le tri et le reconditionnement de produits déclassés (chantiers de l'ANDES sur les marchés de gros de Rungis, Perpignan, Lomme et Marseille).
 - Par l'achat à bas prix de fruits et légumes considérés comme non commercialisables, récupération de produits de qualité avant la date limite de consommation (confitures Re-belle).
 - Par une meilleure productivité acquise en sortant de la logique de silos, grâce à des gains de temps dans l'organisation du travail.
- Réduire les coûts des locaux, de la logistique et des équipements par la mutualisation. À Décines-Charpieu, dans la banlieue lyonnaise, trois associations (Croc'Ethic, l'Arbralégumes et Alter-Conso) distribuant des paniers sur le territoire du Grand Lyon ont décidé d'investir un lieu de dépôt et de travail partagé leur permettant de mutualiser bureaux, espaces de stockages, camions et chambres froides, le tout dans une atmosphère conviviale !

Diversifier les activités

Le développement d'activités complémentaires peut permettre de combiner des activités marchandes et des activités non marchandes, au sein d'une même structure ou d'un écosystème d'acteur-ric-e-s.

À Lyon, la Marmite urbaine finance pour partie son activité de sensibilisation et de partage autour de l'alimentation auprès de personnes en situation de précarité grâce à la marge dégagée par la vente de plateaux repas et de service de traiteur⁵⁸. C'est l'esprit également des tiers-lieux alimentaires qui portent des activités multiples : jardins solidaires, cuisines collectives, restaurant solidaire, ateliers de sensibilisation, vente de produits, entreprise d'insertion (voir notamment le Ménadel et Saint-Hubert, présenté dans l'encadré page 48).

⁵⁸ LANCIANO, E ; LAPOUTTE, A & SALEILLES, S. (2017). Construire des modèles d'affaires pour la justice alimentaire : Le cas d'organisations solidaires favorisant l'accès des populations précaires à une alimentation de qualité. AIMS. XXVIe Conférence Internationale de Management Stratégique.

Diversifier les publics

La diversification des publics est recherchée dans grand nombre d'initiatives pour favoriser la **mixité sociale**.

Des épiceries solidaires sont parfois des lieux de mixité sociale permettant de favoriser la solidarité financière entre adhérent-e-s tout en garantissant la confidentialité, comme c'est le cas par exemple pour **la Passerelle d'Eau de Robec** à Lyon. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire ont accès à des produits à des prix réduits alors que les autres adhérent-e-s paient un tarif que l'on peut qualifier de solidaire. **La Légumerie** propose des animations autour d'ateliers de cuisine ou de jardins partagés. Cette association lyonnaise rencontre un public en grandes difficultés sociale, physique, psychologique, économique, tout en recherchant la mixité sociale.



Réduire les coûts de fonctionnement d'une structure

Du fait de leur ancrage territorial et leur volonté d'inclure de multiples parties prenantes dans leurs projets, les initiatives de l'ESS favorisant l'accès à une alimentation de qualité sont conduites à expérimenter l'hybridation de plusieurs formes d'organisation et de gouvernance.

Dans ces structures hybrides, une gouvernance globale et partagée s'instaure. Membre du PTCE **La Bio pour Tous** (voir encadré page 61), **la SCIC Resto'Bio** a par exemple permis d'associer producteur-rice-s, collectivités, entreprises et salarié-e-s pour co-construire une plateforme qui fournit des structures publiques ou privées des Hautes Pyrénées en produits biologiques et locaux. L'ensemble des parties prenantes du projet est ainsi intégré dans sa gouvernance⁵⁹.

Les formes coopératives (SCIC, coopératives de consommateur-rice-s...) et associatives, peuvent être associées à d'autres outils comme les sociétés civiles immobilières (SCI) ou les fonds de dotation. Ces modes d'organisation permettent de mobiliser des financeurs tant dans l'investissement que dans le fonctionnement. Par exemple, au supermarché **SuperQuinquin** de Lille, le foncier a été acheté par une SCI qui loue ses locaux au supermarché. L'association des amis de SuperQuinquin se charge des actions de formation et de communication. Les fonds de dotation et les cagnottes solidaires sont des outils financiers qui peuvent être multipartites. Ils sont destinés à financer des actions de solidarité auprès des personnes en situation de précarité et des agriculteur-rice-s en difficulté. Le **fonds de dotation PANIERS** a été constitué à l'initiative de trois organisations (Ange Gardins, Bio en Hauts-de-France et le Réseau des AMAP Hauts-de-France) pour soutenir le développement des paniers solidaires en Hauts-de-France. Les cagnottes solidaires sont utilisées en **AMAP** pour accorder des prêts à taux zéro à des agriculteur-rice-s en difficulté financière. Elles mobilisent des fonds à travers des contrats d'apport associatifs avec droit de reprise⁶⁰.

⁵⁹ Pour en savoir plus, retrouvez l'« Initiative inspirante » consacrée à la SCIC Resto'Bio à cette adresse : <http://www.lalabo-ess.org/la-scic-resto-bio-approvisionne-la-restauration.html>

⁶⁰ Pour en savoir plus : <http://miramap.org/Les-cagnottes-solidaires.html>

AGIR EN PROXIMITÉ DES HABITANT·E·S

L'enjeu de la proximité est primordial dans les actions de lutte contre la précarité alimentaire visant à favoriser l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité, car **agir en proximité de ces personnes est le plus souvent l'unique moyen de les toucher du fait de leur exclusion** :

- **Exclusion sociale** parce que les personnes en situation de précarité sont bien souvent marginalisées, « invisibles » **du fait de leur situation sociale**. Bien souvent, elles n'ont pas recours aux dispositifs et aides qui leur sont dédiées (par manque d'information ou par rejet de « l'assistanat ») et ne sont donc pas toujours identifiées par les acteur·rice-s public·que-s ou privé·e-s de leur territoire. Du fait de leurs contraintes et d'un repli sur elles-mêmes, elles participent moins aux initiatives de leur territoire.
- **Exclusion physique et géographique** parce qu'elles vivent plus régulièrement que le reste de la population **dans un environnement dégradé en termes d'offre de proximité, de services ou d'initiatives** (notamment dans des quartiers politiques de la ville et dans certaines zones périurbaines et rurales). Cet enclavement géographique est parfois aggravé par des **contraintes de mobilité fortes** (contraintes liées à leur condition physique, à l'absence de véhicule ou d'offre de mobilité locale).

Par conséquent, l'enjeu de proximité est souvent au centre des préoccupations des initiatives rencontrées dans le cadre de l'étude.

Cette proximité est d'abord géographique, les actions menées le sont souvent au plus près des **espaces de vie des personnes**. Par exemple, l'association **Légum'au Logis**, porteuse de l'antenne villeurbanaise de VRAC, s'est ancrée dans la vie du quartier des Buers en allant à la rencontre des habitant·e-s à travers des ateliers d'animation culinaire, via d'autres associations, les centres sociaux et bailleurs sociaux locaux, mais aussi par des rencontres au moment des sorties d'école. C'est dans le même esprit de proximité que **La Légumerie** appuie l'implantation de potagers de quartiers et l'organisation d'ateliers de jardinage et de cuisine collective au cœur des lieux de vie des Lyonnais·e-s.

Il s'agit aussi d'une **proximité relationnelle**. C'est avant tout dans une posture de respect de la personne, non pas considérée comme une « bouche à nourrir » ou comme un·e bénéficiaire mais comme une personne avec une expérience et des goûts/envies propres. **Cette proximité suppose la création d'un cadre de confiance réciproque**. Elle est facilitée lorsque les personnes en situation de précarité alimentaire sont directement impliquées dans les actions menées (à travers des ateliers cuisine mettant en avant leurs compétences et expériences par exemple). **Elle peut aussi être favorisée par le fait que les porteur·euse-s de projet partagent des caractéristiques sociologiques avec les usager·ère-s**. C'est notamment le cas avec les **AGORAé**, ces lieux d'échanges et de solidarité à destination des étudiant·e-s, et notamment celles et ceux en situation de précarité alimentaire, qui peuvent accéder aux épiceries sociales portées par les ces structures. Ce sont en effet aussi des étudiant·e-s qui gèrent entièrement ces dernières, ce qui facilite la confiance et les échanges.



VRAC

Vers un Réseau d'Achats en Commun (VRAC), des achats groupés dans les quartiers prioritaires

VRAC est une association favorisant le développement de groupements d'achats dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Créée en 2013 à Lyon à l'initiative du bailleur social Est Métropole Habitat et de la Fondation Abbé Pierre, l'association est aujourd'hui devenue un réseau actif au sein de cinq métropoles : Lyon, Strasbourg, Bordeaux, Paris et Toulouse. Le fonctionnement est similaire dans chaque association :

- VRAC s'associe avec d'autres acteur-ric-e-s locaux-ales pour organiser des réunions d'informations permettant de présenter l'association et de mieux connaître les besoins et envies des habitant-e-s.
- Les commandes sont réalisées par mail ou via des permanences. Une liste de produits alimentaires et ménagers est transmise en amont.
- La livraison et le reconditionnement des produits sont organisés dans les quartiers en impliquant des habitant-e-s bénévoles.

Pour pouvoir commander, il faut au préalable adhérer à l'association (1€ pour les personnes vivant dans les QPV, 20€ pour les consommateur-ric-e-s extérieur-e-s dont le prix des achats est aussi majoré de 10%), sans qu'aucun justificatif ne soit demandé.

Concernant les produits proposés, l'association privilégie les produits en circuits courts et de qualité.

Si aller à la rencontre des personnes en situation de précarité est un moyen indispensable pour agir au plus près d'elles, leur proposer un lieu accueillant et qu'elles puissent s'approprier est un autre levier que l'on retrouve régulièrement dans les initiatives alternatives favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité. Les Petites Cantines proposent des espaces partagés pour que les habitant-e-s du quartier cuisinent et mangent ensemble. À condition d'avoir adhéré à l'association (à prix libre) et de contribuer au repas (à prix libre à nouveau), les habitant-e-s gèrent la préparation du repas, la vaisselle ainsi que l'entretien des espaces de cuisine et de repas. Cet ancrage physique dans un lieu est au cœur de la dynamique des tiers-lieux alimentaires⁶¹.

⁶¹ La notion de tiers-lieux alimentaires à dimension sociale fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion par un collectif d'associations et d'acteur-ric-e-s de la recherche à laquelle participe le Labo de l'ESS. Pour plus d'information, retrouvez les actes d'une rencontre organisée par le Réseau Cocagne le 19 novembre 2019 disponibles à l'adresse suivante : <http://www.reseaucocagne.asso.fr/droit-a-une-alimentation-durable-pour-tous-des-lieux-pour-construire-la-democratie-sociale/>



+

Le Ménadel et Saint-Hubert est à la fois un restaurant-café d'insertion et un tiers-lieu « culinaire ». Implanté au centre de Loos-en-Gohelle, au cœur d'un ancien bassin minier marqué par une forte précarité héritée de la désindustrialisation, ce tiers-lieu géré par l'association des Anges Gardins comprend un bar, un espace restauration et de travail, un *repair café*, des salles de réception et de réunion. Les repas, préparés à partir de produits très majoritairement bio et locaux, sont relativement peu chers.

Loin d'être limité à ses locaux, **le Ménadel et Saint-Hubert, s'intègre dans une dynamique collective bien plus large**. Le lieu se trouve en effet au centre de divers projets associant les Anges Gardins, le Réseau Cocagne et d'autres acteur·rice·s locaux·ales (notamment la Ville de Loos-en-Gohelle) : des chantiers coopératifs impliquant les habitant·e·s volontaires, une micro-ferme de Cocagne en insertion, une grainothèque et bricothèque, des ateliers autour de l'alimentation et de la consommation responsable, de la vente au détail de fruits et légumes bio, locaux et solidaires, des livraisons de paniers de Cocagne (dont paniers solidaires) ainsi qu'un système d'échange de savoir-faire et de talents : la MANNE (voir encadré page 50).

Par ailleurs, le Ménadel et Saint-Hubert est directement lié à l'**Écopôle alimentaire de la région d'Audruicq**, un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE)⁶² porté par un Jardin de Cocagne implanté sur la commune de Vieille-Église et associant les associations Terre d'Opale, regroupant des producteur·rice·s locaux·ales, et les Anges Gardins ainsi que la Communauté de communes de la région d'Audruicq, le laboratoire d'intervention et de recherche Atemis. Ce PTCE développe une activité de maraîchage employant actuellement 38 personnes en insertion, des ateliers de transformation des produits cultivés et de fabrication de paniers de légumes ainsi qu'une Table de Cocagne, un restaurant géré par des salarié·e·s en insertion.

Au cœur de ces différentes actions, le Ménadel et Saint-Hubert joue à la fois un rôle de mise en lien et d'information vis-à-vis de celles-ci mais aussi d'espace de vie, d'échange et de solidarité.

48

AGIR AVEC LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Rendre aux personnes en situation de précarité leur pouvoir d'agir et de choisir leur propre alimentation implique un changement de logique au sein des actions de lutte contre la précarité alimentaire, **d'une position d'aide essentiellement verticale (agir « pour » les personnes) vers une position plus horizontale et inclusive (agir « avec » elles)** en permettant aux personnes de contribuer en fonction de leur capacité mais surtout de leur envie.

Cette contribution peut être **financière**. La gratuité est parfois perçue comme dégradante par les personnes en situation de précarité car associée à l'assistanat⁶³. C'est dans cette logique que les **épiceries sociales et/ou solidaires** demandent une contribution pécuniaire de leurs client-e-s (souvent comprise entre 10 % et 50 % du prix de marché). La péréquation tarifaire mise en place par trois magasins Biocoop dans le cadre d'un projet porté par le **PTCE La Bio pour Tous** permet elle aussi aux personnes en situation de précarité de se fournir en produits de qualité tout en contribuant financièrement, et sans que la réduction tarifaire à laquelle elles accèdent soit visible des autres client-e-s afin de ne pas les stigmatiser (voir encadré page 61).

Il peut aussi s'agir d'une contribution **sous forme de services rendus, de transmission de savoirs et savoir-faire**. Ces apports de la part des personnes peuvent notamment être valorisés sous la forme d'une **monnaie-temps**⁶⁴. C'est par exemple l'objectif de **la MANNE**, un système d'échange de savoir-faire et de talents porté par les Anges Gardins à Loos-en-Gohelle et dans ses environs (voir encadré page 50). Parce que la valeur aujourd'hui reconnue est principalement matérielle et celle des indicateurs économiques, les personnes en situation de précarité sont, de fait, reléguées à un statut tacite de « personnes de moindre valeur » pour la société. En rendant visible l'utilité sociale du temps passé en échanges de services, à aider autrui ou à participer à un projet, les monnaies-temps permettent de mettre chacun-e sur un pied d'égalité en valorisant ses compétences, quelles qu'elles soient.



⁶³ RAMEL, M et al. (2014). Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité. ATD Quart-Monde.

⁶⁴ Pour en savoir plus, voir les Accorderies (<http://www.accorderie.fr/>), le réseau Ecotemps (<http://www.lechangeheure.org/ecotemps/>), le Mouvement Sol (<http://www.sol-reseau.org/>).



La MANNE, une monnaie-temps qui valorise les compétences de chacun-e

La Monnaie d'une Autre Nature pour de Nouveaux Échanges (MANNE) est une monnaie-temps portée par l'association les Anges Gardins sur le territoire de Loos-en-Gohelle et ses environs.

Matérialisée par des **billets**, la MANNE peut être gagnée par les adhérent-e-s de l'association en réalisant des **tâches prédéterminées** (chantiers coopératifs, participation à la vie du *Repair Café* local, etc.) ou par un **échange de service entre particuliers**, sur la base d'une équivalence telle qu'une heure passée rapporte 40 MANNES. Tout-e adhérent-e peut proposer ses services (par exemple : cours de yoga, tondre la pelouse, faire une coupe de cheveux) ou demander de l'aide via un tableau accroché dans les locaux du Ménadel et Saint-Hubert (voir encadré page 48) ou sur le site internet de l'initiative⁶⁵.

Les MANNES gagnées peuvent être dépensées via un **catalogue de biens et services proposés** (adoption d'une poule, acquisition d'un panier de légumes ou de produits transformés, participation à un atelier de cuisine, réception d'un manuel de cuisine, de jardinage ou d'apiculture) **ou pour acheter les services d'un particulier**. Elles peuvent aussi être dépensées dans un commerce local partenaire qui échange ses MANNES en euros via l'association des Anges Gardins.

En plus de **permettre la valorisation des savoir-faire des habitant-e-s**, la MANNE a permis à ces dernier-ère-s de **faire connaissance et de se lier d'amitié**. La condition d'utilisation de cette monnaie temps est d'adhérer à l'association.

Au-delà de ces contributions ponctuelles, agir avec les personnes en situation de précarité suppose que ces dernières soient au centre de la démarche :

- **Par la prise en compte de la précarité alimentaire dès la conception de l'action.** Ce sont les initiatives qui, dès le départ, prennent en compte les besoins et attentes de personnes en situation de précarité alimentaire qui sont le mieux à même d'y répondre.
- **Par l'implication directe des personnes en situation de précarité dans le projet.** Là encore, cette implication intervient de préférence dès la conception du projet. Les modes d'implication doivent eux-mêmes se construire avec les personnes et peuvent varier et se combiner : consultations, réunions d'échanges et de travail, participation à la gouvernance et aux actions du projet. L'exemple du **projet « Se nourrir lorsqu'on est pauvre »** permet d'illustrer la façon dont ces différentes formes de participations peuvent être articulées au sein d'une démarche centrée sur l'accès des personnes en situation de précarité à une meilleure alimentation (voir encadré page 51).

⁶⁵ Le site est disponible à l'adresse suivante : <https://menadel.fr/>

Parce qu'elle cultive depuis longtemps de nouvelles façons d'inclure les citoyen-ne-s dans ses projets, l'ESS dispose d'atouts certains pour faire de la participation des personnes en situation de précarité alimentaire le principe premier de la co-construction d'actions leur favorisant l'accès à une alimentation de qualité.



PROJET « SE NOURRIR LORSQU'ON EST PAUVRE »

Le projet « Se nourrir lorsqu'on est pauvre » une démarche territoriale partant des personnes en situation de précarité alimentaire

Le projet expérimental « Se nourrir lorsqu'on est pauvre » a été initié par le Pays Terres de Lorraine en partenariat avec ATD Quart Monde en 2016. Cette démarche constitue l'un des axes du projet alimentaire du Pays, lui-même déclinaison locale du projet alimentaire territorial (PAT) Sud 54, labellisé en 2017 et animé par le Conseil départemental de Meurthe et Moselle.

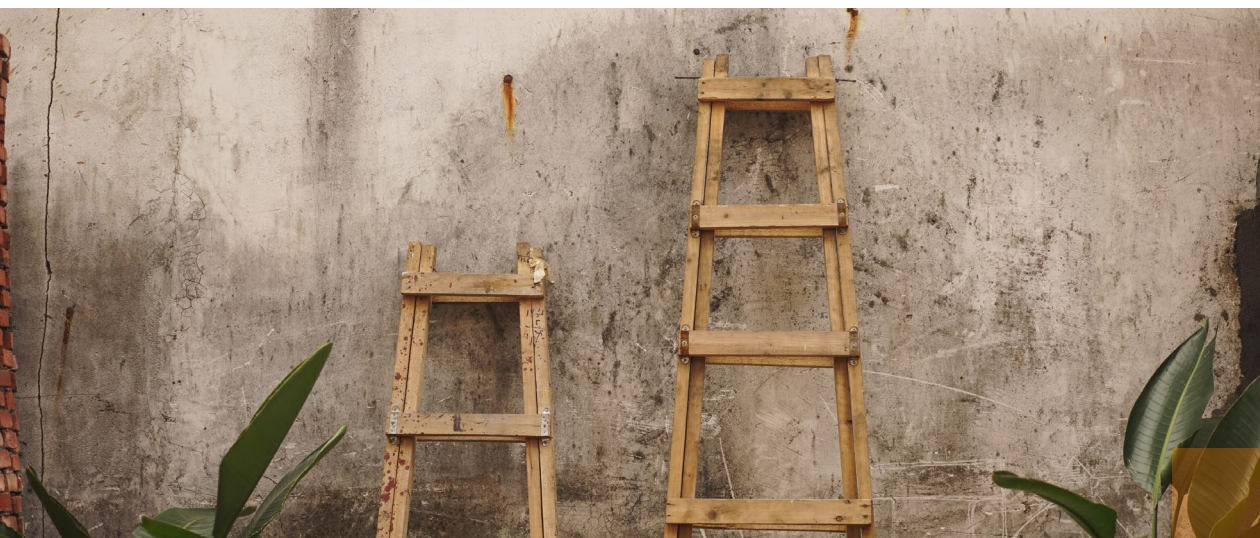
Lancé en 2016, le projet s'est appuyé sur un groupe expérimental d'une vingtaine d'organisations et personnes volontaires puis sur plusieurs groupes thématiques. Une charte commune présentant les principes fondamentaux de la démarche est adoptée en septembre 2017. Elle consacre notamment l'une des caractéristiques principales du projet : pour favoriser l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité et pour ne pas stigmatiser les personnes en situation de précarité alimentaire, il faut dès le départ une démarche participative. Le projet a donné lieu à plusieurs actions :

- Deux achats groupés expérimentaux qui seront pérennisés grâce à la création d'une association ad hoc, Emplettes et Cagettes.
- Un travail autour de l'aide alimentaire ayant notamment donné lieu à une co-formation durant lesquels bénévoles, professionnel-le-s et bénéficiaires de l'aide alimentaire ont pu échanger et formuler des recommandations. Ce premier temps de discussion a conduit à créer le groupe « Grain de sel » afin de travailler à la coordination de l'aide alimentaire locale et de contribuer à l'évolution des pratiques, et notamment l'accueil, l'harmonisation et la simplification des critères de l'accès à l'aide.
- Un projet de pièce de théâtre, visant à donner à voir le vécu des personnes en situation de précarité alimentaire, leur rapport à l'alimentation en les faisant participer directement à la pièce.
- Des expérimentations de jardins nourriciers en partenariat avec AgroParisTech ;
- Un forum intitulé « De la dignité dans nos assiettes » organisé à Toul le 8 mars 2019 ayant permis de mieux faire connaître la démarche et de débattre avec des habitant-e-s du territoire (près de 400 participant-e-s).
- Une recherche-action sur les messages de santé-nutrition inscrite dans le cadre du contrat de santé (CLS) local et en partenariat avec une faculté de sociologie. Les messages de santé publique s'avèrent souvent culpabilisant pour des personnes en situation de précarité qui ne peuvent pas répondre à ces injonctions. Ce projet associe acteur-ric-e-s de la santé et de l'action sociale ainsi que des personnes en situation de précarité afin de croiser le regard de chacun-e et de formuler des recommandations.

CHANGER D'ÉCHELLE EN FAISANT VALOIR LA RICHESSE DES IMPACTS DES INITIATIVES FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Les différents exemples présentés dans cette publication en témoignent, les initiatives d'accès à une alimentation de qualité font force là où elles agissent. **Au-delà d'indicateurs quantitatifs de leur action, elles génèrent des impacts qualitatifs importants.** On peut en citer six principaux :

- 1/ **Rendre accessibles les produits de qualité** à des personnes qui en sont privées du fait de leur situation, selon leurs attentes et leurs goûts.
- 2/ **Favoriser l'implication et la participation** des personnes en situation de précarité aux dispositifs qui les concernent et, plus largement, aux initiatives citoyennes de leur territoire.
- 3/ **Renforcer le lien social** par l'échange, la rencontre, l'accompagnement autour d'un sujet qui nous est tou-te-s commun.
- 4/ **Développer l'entraide et la solidarité** interpersonnelle, via divers mécanismes monétaires ou non.
- 5/ **Sensibiliser et accompagner le changement des comportements alimentaires** en donnant les moyens à chacun-e de pouvoir s'approprier les différents enjeux de notre alimentation (enjeux sociaux, politiques, écologiques, sanitaires, etc.) et de contribuer, à leur échelle et en fonction de leur situation, à la transition vers un modèle agroalimentaire plus juste et plus durable.
- 6/ **Favoriser l'insertion professionnelle et la reconnaissance sociale**, lorsque ces initiatives permettent à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver une activité, tout en acquérant de nouvelles compétences et valorisant leur savoir-faire.



Pour renforcer ces impacts et en étendre la portée auprès d'un nombre croissant de personnes, leur changement d'échelle doit être encouragé. Parce qu'elles vont au-delà d'une logique simplement distributive pour agir en complémentarité sur les différentes dimensions de l'accessibilité, mais aussi du fait de leur caractère territorialisé et ancré dans un écosystème d'acteur-rice-s locaux-ales, ces initiatives n'ont pas nécessairement vocation à dépasser une certaine taille critique. Leur changement d'échelle passe **d'abord par les nouvelles réponses apportées au fur et à mesure du repérage des besoins et des services à développer, mais aussi par leur multiplication sur les territoires, leur essaimage** (comme le font **VRAC** et **les Petites Cantines**), **leur coopération avec d'autres structures et leur mise en réseau**⁶⁶. Cette pollinisation est particulièrement bien illustrée par l'action des Anges Gardiens et de Terres d'Opale sur Loos-en-Gohelle et Audruicq où, à partir d'un Jardin de Cocagne, se sont progressivement développées de nombreuses activités complémentaires autour de l'alimentation de qualité pour créer un Écopôle alimentaire territorialisé (voir encadrés page 48 et 50).

Plusieurs structures travaillent à l'évaluation de leurs impacts afin de mieux valoriser et faire valoir leurs apports. C'est notamment le cas de **Légum'au Logis**. L'association souhaite mieux rendre compte des impacts sanitaires de ses actions, d'autant plus que la dimension santé de son activité lui permet de solliciter des soutiens spécifiques (l'Agence Régionale de Santé notamment). Le **PTCE d'Audruicq** (voir encadré page 48) cherche lui aussi à mesurer l'ensemble des impacts et des richesses matérielles et immatérielles produits par le projet, ce qui est d'autant plus complexe que la démarche est collective et multidimensionnelle. Travaillant depuis plusieurs années sur ces démarches d'évaluation, le Labo de l'ESS, en partenariat avec l'Avise et la Fonda, en a proposé les prérequis dans son étude « ESS et création de valeur »⁶⁷.

Une évaluation plus systématique de leurs impacts permettra à ces initiatives d'appuyer leur reconnaissance à l'échelle nationale. Quelques structures telles que **le Réseau Cocagne**, **le Réseau CIVAM** ou encore **VRAC** travaillent dès aujourd'hui à construire un plaidoyer faisant valoir la nécessité qu'elles soient mieux soutenues dans leur effort pour faire émerger un nouveau paradigme dans l'action contre la précarité alimentaire⁶⁸. Les coopérations naissantes entre plusieurs réseaux nationaux, dont ceux précités, permettent d'amorcer la construction d'une représentation nationale de ces initiatives alternatives, une étape essentielle à leur changement d'échelle.

⁶⁶ Le Labo de l'ESS a travaillé à la qualification d'autres modes de changement d'échelle que l'augmentation de la taille des structures dans sa seconde publication sur les Circuits courts économiques et solidaires disponible à cette adresse : http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/cc_tome_2_vf_web.pdf

⁶⁷ Publication à retrouver à l'adresse suivante : http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/rapport_3_creation_de_valeur_-_labo_ess_juin_2019.pdf

⁶⁸ Ces trois réseaux ont lancé le 05/03/2020 un appel commun avec le Secours catholique et l'UGESS « pour permettre l'accès digne à une alimentation de qualité à toutes et tous ». L'appel est à retrouver à cette adresse : <http://www.reseaucocagne.asso.fr/wp-content/uploads/2020/03/cp-precaritealimentaire-05-03-2020.pdf>

RÉINVENTER LES POLITIQUES LOCALES POUR UNE ACTION TERRITORIALE FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Parmi les acteur·rice·s œuvrant dans les territoires pour favoriser l'accès de tou·te·s à une alimentation de qualité, **les pouvoirs publics locaux** - les collectivités territoriales (régions, départements, communes et leurs regroupements) et les services de l'État - **et leurs émanations (établissements publics tels que les CCAS/CIAS)** jouent un rôle particulier. Garants de l'intérêt général, ils **disposent de nombreuses compétences en lien avec la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès à l'alimentation de qualité**. Une présentation synthétique de ces compétences est donnée en annexe 3 (page 73).

Sans prétendre à l'exhaustivité, leur rôle dans le développement d'une action systémique de lutte contre la précarité alimentaire par l'alimentation de qualité peut être résumé à **trois fonctions complémentaires**.

SOUTENIR LES INITIATIVES D'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ PORTÉE PAR L'ESS SUR LES TERRITOIRES

Le changement d'échelle des initiatives portées par l'ESS sur les territoires appelle un soutien renouvelé des pouvoirs publics locaux. Ces derniers peuvent appuyer leur développement :

- En les soutenant **financièrement**. Ces aides sont aujourd'hui souvent conçues comme une aide au démarrage de l'activité (principalement par l'appui aux dépenses d'investissement) fondant progressivement. Or, un soutien durable à ces initiatives est nécessaire pour leur permettre de pérenniser et de développer leur action d'intérêt général. C'est d'autant plus fondamental que le modèle économique de ces initiatives est contraint par leur mission de proposer une offre de produits et de services accessible à des personnes dont le budget alimentaire journalier ne dépasse souvent pas quelques euros.

Ces financements sont le plus souvent tributaires d'appels à projets élaborés « hors sol », auxquels doivent se soumettre les acteur·rice·s de terrain qui sont souvent conduits à adapter leur projet pour rentrer dans les cases. Ils devraient être, pour le moins, **élaborés avec les acteur·rice·s locaux·ales** pour éviter de les mettre en concurrence, pratique de plus en plus critiquée. Dans le cadre de son projet alimentaire territorial, **Douais Agglo** a par exemple eu recours à des appels à projets annuels pour définir les actions concrètes à mener dans le cadre de son projet alimentaire territorial. Les cahiers des charges de ces appels à projets ont été co-construits avec les acteur·rice·s territoriaux·ales afin de les accompagner dans la définition des actions qu'il·elle·s porteront ensuite⁶⁹.

⁶⁹ Plus d'informations sur le projet alimentaire territorial du Douais sont disponibles dans la monographie réalisée par le Labo de l'ESS dans le cadre de son étude-action « Dynamiques collectives de transition dans les territoires », à retrouver à l'adresse suivante : http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/monographie_pat_douais.pdf

- En leur apportant un **soutien matériel** par exemple, par la **mise à disposition ou la location à moindre coût de foncier ou de bâti** comme le réaménagement de pelouses et terrains publics pour installation de jardins partagés ou d'espaces d'agriculture urbaine ou encore la mise à disposition de cuisines collectives pour des ateliers et activités de cuisine partagée (par exemple : ateliers menés dans le cadre du **tiers-lieu nourricier de Sainte-Foy-la-Grande** dans les cuisines du collège local).
- En leur apportant un **soutien humain en termes d'expertise (technique, économique, etc.) et d'ingénierie de projets** pour permettre aux initiatives de gagner en maturité et de monter en compétences.

INFORMER ET FORMER SUR LES ENJEUX ET LES INITIATIVES DÉVELOPPÉES SUR LEUR TERRITOIRE

Parce qu'ils disposent d'une vision privilégiée et transversale de leur territoire et des activités qui s'y développent, les pouvoirs publics locaux assument un **rôle de sensibilisation, d'information, de mise en avant des dispositifs et d'orientation auprès des habitant-e-s et organisations locales** :

- Un **rôle de sensibilisation vis-à-vis de l'action contre la précarité alimentaire et de l'accès à une alimentation de qualité** qui concerne tant la qualification des enjeux liés à ces objectifs que la mise à disposition de données. Ils disposent de divers leviers : pages dédiées sur leur site internet, documents de diagnostic territorial et de stratégie (on peut par exemple citer l'état des lieux réalisé par la Mairie de Paris dans le cadre de sa « **Stratégie pour une alimentation durable** »⁷⁰), événements (par exemple sur le modèle de la « **Semaine de l'alimentation** » organisée par Douaisis Agglo⁷¹), formations et ateliers (comme les **Défis Familles à Alimentation Positive**).
- Un **rôle de clarification et de mise en avant des dispositifs et actions existant localement** pour favoriser l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité. L'exemple de la ville d'Angers sur le champ de l'aide alimentaire avec son **Répertoire Angevin des services du champ alimentaire** qui recense les acteur-ric-e-s de l'aide alimentaire de son territoire en clarifiant leur position géographique, les caractéristiques des lieux d'accueil ainsi que leurs horaires et les contacts importants. Les plateformes numériques constituent un outil précieux pour faire connaître l'offre et les initiatives locales au grand public.

Cette **mission d'information s'adresse au grand public mais aussi aux agent-e-s des pouvoirs publics locaux** qui sont souvent insuffisamment formé.e.s aux enjeux de la précarité et notamment de la précarité alimentaire. Devraient être formé.e.s à ces enjeux non seulement les agent-e-s du secteur social mais aussi des départements relatifs à l'agriculture, l'alimentation, la santé et l'environnement. Cette transversalité est nécessaire pour que la précarité alimentaire ne soit pas traitée sous l'angle unique de l'aide sociale et de l'action contre la précarité mais bien de façon systémique.

⁷⁰ Mairie de Paris. (2018). Stratégie de Paris pour une alimentation durable.

⁷¹ Plus d'information sur la Semaine de l'alimentation et le reste des actions menées par Douaisis Agglo sur l'alimentation sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.douaisis-agglo.com/environnement/agriculture-et-alimentation/programme-alimcad>

AGIR DIRECTEMENT EN TANT QU'OPÉRATEURS SUR L'ACCÈS DE TOU·TE·S À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Les pouvoirs publics locaux peuvent agir directement pour favoriser l'accès de l'ensemble de leurs habitant·e·s à une alimentation de qualité :

- Par la **restauration collective**, principal levier des collectivités locales. Celle-ci concerne principalement les cantines scolaires mais aussi les EHPAD et hôpitaux publics, ainsi que le portage de repas à domicile pour les personnes âgées. Par ce biais, les collectivités territoriales peuvent donner accès à une alimentation de qualité à bas prix à toute une partie de la population tout en soutenant par ailleurs le développement de circuits courts par leur politique d'achat. En proposant des menus végétariens, dits « de substitution », elles peuvent aussi encourager la diminution de la consommation de produits d'origine animale et, par des ateliers et autres contenus pédagogiques, sensibiliser aux enjeux du gaspillage alimentaire et de l'utilisation du plastique. La loi EGalim fixe des objectifs concrets concernant ces sujets (notamment atteindre 50% de produits de qualité et durables dont au moins 20% de produits bio d'ici 2022). Certaines collectivités montrent que c'est possible de les atteindre, et même de les dépasser : à **Grande-Synthe** et **Mouans-Sartoux**, les produits des cantines sont bio à 100% depuis 2011 et 2012. C'est faisable aussi en métropole comme l'illustrent **Lyon** (40%) et **Saint-Etienne** (80%).
- Cependant, leur accès n'est aujourd'hui pas garanti à tou·te·s. C'est la conclusion d'un récent rapport du Défenseur des Droits intitulé « Un droit à la cantine scolaire pour tous les enfants »⁷² qui fait état de disparités persistantes selon la géographie ou la situation de l'enfant et de sa famille (non-inscription pour cause de chômage des parents par exemple). En réaction, il appelle à mettre fin à ces discriminations tout en promouvant des **modulations tarifaires progressives en fonction du revenu des parents**.
- Par le biais des **centres communaux (ou intercommunaux) d'action sociale (CCAS/CIAS)**. La commune ou l'intercommunalité peut mener une diversité d'actions en lien avec l'alimentation. Par exemple, le **CCAS de Grenoble** a distribué à ses publics une aide facultative de 20 Cairns, monnaie locale complémentaire, dans le cadre d'une expérimentation d'un mois. Utilisable dans trois structures jugées prioritaires : l'épicerie sociale et solidaire Episol, l'Accorderie de Grenoble, les transports en commun de l'agglomération grenobloise, cette monnaie locale a permis à la moitié des personnes touchées de leur faire connaître l'épicerie sociale et solidaire. Par ailleurs, de nombreux CCAS/CIAS portent des épiceries sociales et/ou solidaires.
- En mobilisant de nombreux leviers favorisant l'accès à une alimentation de qualité et à la transition alimentaire : mobilisation des documents d'urbanisme pour préserver les terres agricoles et les espaces de production urbains, animer des lieux d'échanges et de formation autour de l'alimentation (par exemple : **Université populaire de Grande-Synthe**), construction et gestion en régie de légumeries ou conserveries (par exemple : **Légumerie portée par la ville de Lons-le-Saunier**⁷³), etc.

⁷² Défenseur des Droits. (2019). Un droit à la cantine scolaire pour tous les enfants. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/rapports/2019/06/un-droit-a-la-cantine-scolaire-pour-tous-les-enfants>

⁷³ Plus d'informations sur cette initiative à l'adresse suivante : <https://www.banquedesterritoires.fr/lons-le-saunier-une-legumerie-pour-conforter-la-filiere-bio-locale-39>



GRANDE-SYNTHE

Grande-Synthe, une ville en transition qui se donne les moyens de mieux manger

À quelques kilomètres de Dunkerque, Grande-Synthe fait figure de modèle en termes de transition écologique. Fortement marquée par la désindustrialisation du bassin minier, le chômage et la précarité, la ville a engagé une démarche de résilience économique, sociale et écologique, sous l'impulsion de René Carême puis de Damien Carême, ses maires successifs. En 2011, elle rejoint la démarche des « **villes en transition** » lancée par Rob Hopkins.

La démarche de Grande-Synthe est celle d'une transition systémique vers un nouveau mode de développement. Dans ce cadre, elle a mis en place différentes actions avec divers acteur·rice·s locaux·ales en lien avec l'alimentation durable et la précarité alimentaire :

- **La Ferme des Jésuites** : une ferme d'insertion sociale et professionnelle portée par le Groupe VITAMINE T et employant chaque année au total environ 60 personnes.
- **Un projet de ferme urbaine « multi-services »** : un projet d'aide à l'installation à destination des porteur·euse·s de projet en maraîchage biologique appuyant actuellement 3 maraîchers sur une surface de 8,5 hectares et commercialisation en circuits courts et de proximité (cantines scolaires et vente directe).
- **Le corridor nourricier** : ce corridor boisé, initié dans les années 1970 pour faire office de zone-tampon entre la ville et ses usines, est aujourd'hui devenu un corridor écologique et nourricier de 3,5 km au nord de la ville. L'association **La Forêt qui se mange** dispose notamment de 5 400 m² mis à disposition par la ville pour contribuer au développement d'une forêt comestible dont la production est accessible à ses membres.
- **Des jardins populaires en pied d'immeuble.**
- **L'Atelier – Université populaire de Grande-Synthe** : cette université populaire portée par la Mairie vise à sensibiliser la population à divers enjeux sociaux et environnementaux, à organiser des débats publics, des ateliers. Un jardin et un poulailler font de l'enjeu alimentaire un axe fort de ce lieu ;
- **Des paniers solidaires** portés par les Jardins de Cocagne au sein de l'AFEJL, association luttant contre l'exclusion ;
- **Des repas 100 % bio dans les cantines scolaires ;**
- **L'interdiction de l'usage de produits phytosanitaires** pour l'entretien des espaces verts, ce qui lui a valu l'obtention du label « Zéro Phyto » ;
- **Un projet de revenu de transition écologique** adossé à une coopérative de transition écologique (voir page 33) ;
- **Un revenu minimum social garanti** (voir page 35).

CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE PLURI-NIVEAUX DE L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Les actions de lutte contre la précarité alimentaire et d'accès à une alimentation de qualité se jouent simultanément à plusieurs échelles - macro (nationale et supranationale), meso (régionale, départementale) et micro (locale et individuelle) - et impliquent une multiplicité d'acteur-rice-s tant public-que-s que privé-e-s. La mise en cohérence de ces dispositifs suppose de **reposer la question de sa gouvernance nationale et territoriale**.

CONSTITUER UNE VÉRITABLE GOUVERNANCE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Au croisement de la politique de lutte contre la pauvreté, du Programme National Nutrition Santé (PNNS), porté par les Ministères des Solidarités et de la Santé, et du Programme National pour l'Alimentation (PNA), porté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, **la lutte contre la précarité alimentaire ne fait pas l'objet d'une véritable gouvernance au niveau national**.

La nature interministérielle de cet enjeu ne garantit de fait pas une véritable action interministérielle coordonnée. Face à ce manque, les conclusions de l'atelier 12 des États généraux de l'alimentation (2017) faisaient déjà état de la nécessité de définir une **stratégie interministérielle de lutte contre la précarité alimentaire en concertation avec les acteur-rice-s de lutte contre la précarité alimentaire** et les personnes en situation de précarité elles-mêmes⁷⁴.

L'importance de la définition d'une telle stratégie, pérennisée dans **une gouvernance ouverte**, au-delà des principaux acteur-rice-s de l'aide alimentaire, aux représentants d'autres initiatives de la société civile et élargie à l'enjeu d'accès à l'alimentation de qualité, doit être réaffirmée afin de mettre en cohérence les actions des différents ministères, notamment en ce qui concerne les enjeux de transition agricole.



⁷⁴ Conclusions à retrouver à cette adresse : <http://www2.assemblee-nationale.fr/static/15/commissions/CAffEco/egalim-atelier12.pdf>

DÉVELOPPER DES ÉCOSYSTÈMES TERRITORIAUX DE COOPÉRATIONS FAVORISANT L'ACCÈS À L'ALIMENTATION DE QUALITÉ

De même, à l'échelle locale, la construction d'une gouvernance autour de l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité est fondamental. L'intérêt d'une telle démarche est quadruple :

- Elle **favorise l'interconnaissance des initiatives et le partage entre elles** (partage d'idées, d'informations, d'expériences, etc.).
- Elle permet de **faire prendre conscience à l'ensemble des acteur-rice-s agissant en faveur de l'accès de tou-te-s à l'alimentation de leurs objectifs communs**, de les fédérer par ce projet.
- Elle dessine les contours d'une action globale **en mettant en cohérence les différentes actions menées et en capitalisant les complémentarités** des acteur-rice-s territoriaux-ales.
- Elle soutient l'engagement des acteur-rice-s en organisant des **espaces de retour sur expérience (réflexivité)** rendant compte de toutes les dimensions de leur travail, au service à la fois de leur professionnalisation, de l'évaluation des projets, de l'innovation collective, etc.

Or, bien que de nombreuses formes de coopération existent déjà sur les territoires, **les exemples de véritables gouvernances territoriales autour de ces enjeux sont peu nombreux**. De même qu'à l'échelle nationale, la gestion de ces enjeux reste éclatée entre de multiples acteur-rice-s public-que-s et privé-e-s insuffisamment coordonné-e-s.

Comme l'indique l'ANSA⁷⁵, le mode de gouvernance et son échelle territoriale doivent nécessairement **s'adapter aux caractéristiques locales** : contexte historique et politique, jeu d'acteur-rice-s locaux-ales, etc. Il se construit autour de trois principaux types d'acteur-rice-s :

- **les pouvoirs publics locaux** (collectivités territoriales, services de l'État et établissements publics).
- **les organisations privées** (acteur-rice-s de l'ESS et autres acteur-rice-s privé-e-s).
- **les habitant-e-s et notamment les personnes en situation de précarité**.

La mise en place d'une gouvernance territoriale pose la question de **l'équilibre entre ces différentes parties prenantes**.

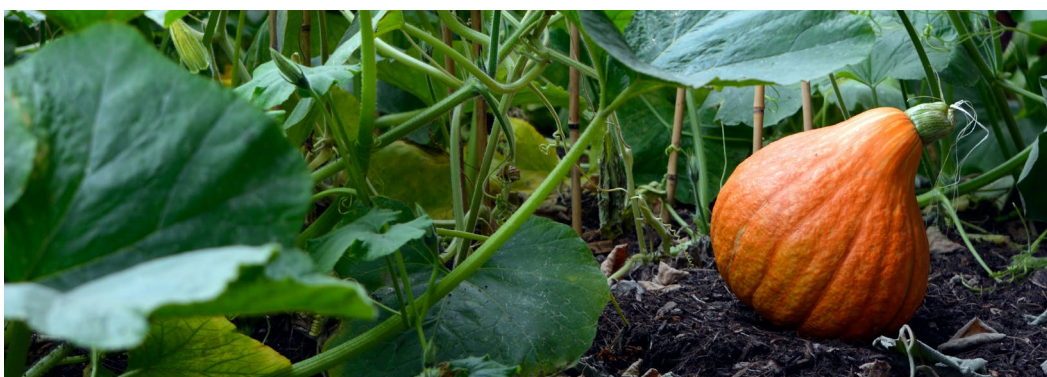
En tant que garants du bon développement de leur territoire et parce qu'ils sont amenés à travailler avec une grande diversité d'acteur-rice-s, les pouvoirs publics locaux sont souvent les mieux à même d'impulser une démarche réellement territoriale de lutte contre la précarité alimentaire par l'accès à une alimentation de qualité. Ce rôle d'impulsion suppose cependant de **trouver un équilibre entre initiative publique et mobilisation des acteur-rice-s du territoire**. Les démarches et actions co-construites sont

⁷⁵ ANSA. (2019). Pratiques inspirantes et préconisations. Projet Alim'Activ : Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale.

plus susceptibles de « faire système », c'est-à-dire de susciter une transition profonde sur leur territoire⁷⁶. À **Loos-en-Gohelle**, cette recherche d'équilibre prend la forme du « *fifty-fifty* » : les habitant-e-s volontaires apportent les idées, la Ville apporte son soutien financier et technique. Initiés en 2014 par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, **les projets alimentaires territoriaux (PAT)** constituent un outil précieux pour donner un cadre de gouvernance autour d'actions définies collectivement. Très majoritairement initiés par des collectivités territoriales, ils visent à « *rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateur-ri-ce-s et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation* »⁷⁷. À condition d'une gouvernance ouverte et réellement participative, ils offrent un espace d'interconnaissance, de discussion et de coordination entre l'ensemble de ces acteur-ri-ce-s. Le **projet « Se nourrir lorsqu'on est pauvre »**, co-initié par le Pays Terres de Lorraine et ATD Quart-Monde, ayant associé dès le départ de nombreux acteur-ri-ce-s locaux-ales, est un bon exemple de gouvernance collective mise en place dans le cadre d'un PAT (voir encadré page 51).

Les **contrats locaux de santé (CLS)** peuvent constituer un autre levier de coopération permettant d'élaborer une feuille de route associant acteur-ri-ce-s du secteur de la santé mais aussi de l'alimentation et du social. Le **Conseil départemental du Gers** a quant à lui décidé de former un **Groupe d'Intérêt Public (GIP)**, fédérant autour de lui l'Union départementale des CCAS et les CCAS membres ainsi que des associations locales, pour développer divers projets parmi lesquels une plateforme logistique servant à approvisionner les points de distribution d'aide alimentaire du département⁷⁸. Des bénéficiaires de l'aide alimentaire sont associés à la gouvernance de l'initiative. À partir des questions sociales, les **CCAS et CIAS** sont eux aussi en mesure de jouer le rôle d'impulsion et de coordination territoriale, notamment en ce qui concerne l'aide alimentaire (par exemple pour harmoniser les modalités d'inscription et le calcul du reste à vivre).

Dans d'autres cas, ces démarches sont impulsées par des acteur-ri-ce-s privé-e-s. Eux-elles aussi disposent d'outil de gouvernance. Parmi ceux-ci, les **Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE)**⁷⁹. L'exemple du **PTCE La Bio pour Tous** témoigne de la capacité d'acteur-ri-ce-s privé-e-s à se fédérer au sein d'une démarche collective autour des enjeux d'accessibilité à l'alimentation de qualité (voir encadré ci-contre).



⁷⁶ La notion de « faire système » est issue de l'étude-action du Labo de l'ESS sur les Dynamiques collectives de transition dans les territoires, dont les conclusions sont présentées dans le pré-rapport disponible à l'adresse suivante : http://www.lalabo-ess.org/IMG/pdf/pre-rapport_dpt_vf_web.pdf

⁷⁷ LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, article 1. URL : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029573022&categorieLien=id

⁷⁸ ANSA. (2019). Pratiques inspirantes et préconisations. Projet Alim'Activ : Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale.

⁷⁹ Le Labo de l'ESS a largement œuvré à la reconnaissance de ces pôles et anime depuis une réflexion sur leurs actions. Voir notamment les publications disponibles à cette adresse : <http://www.lalabo-ess.org/-publications-et-documentation-.html>



Le PTCE La Bio pour Tous

Reconnu en 2015 suite à l'initiative du Groupement de l'Agriculture Bio des Hautes-Pyrénées (GAB65) et onze autres structures, le PTCE La Bio pour Tous vise à favoriser le **développement de la filière bio** (notamment par la fourniture des cantines scolaires) tout en renforçant **l'accessibilité des produits bio au plus grand nombre**, et notamment aux personnes en situation de précarité.

Le PTCE a plus spécifiquement impulsé un projet lui aussi intitulé « la bio pour tous » et reposant sur trois actions :

- la mise en place par trois Biocoop du PTCE d'une **péréquation tarifaire** pour que les familles inscrites dans ce dispositif repartent en payant la moitié de leur panier (avec une limite maximale de 60 €). Le reste du prix est couvert par une caisse de solidarité abondée pour partie par des dons des autres consommateur-ice-s, complétés par les magasins eux-mêmes. Les client-e-s bénéficiaires peuvent donc avoir accès à des produits de qualité tout en contribuant financièrement, tout cela de façon non-stigmatisante puisque la réduction est appliquée automatiquement lorsqu'il-elle-s indiquent leur compte client-e ;
- l'organisation d'**ateliers de cuisine** et de **visites de fermes** pour sensibiliser et éduquer aux enjeux de l'agriculture biologique ;
- la **livraison par l'association Villages accueillants**, chantier d'insertion dans le domaine du maraîchage bio, de 50 à 100 kg de **légumes frais et biologiques au Secours populaire** membre du PTCE.

Cette gouvernance locale collective doit permettre de tendre vers le développement d'**écosystèmes territoriaux de coopération favorisant l'accès à une alimentation de qualité**. Ceux-ci rompent avec la segmentation actuelle de nos systèmes alimentaires pour développer sur les territoires des réponses collectives et collaboratives fondées sur la confiance, la réciprocité, la reconnaissance des complémentarités de chacun-e⁸⁰. Les « **Écopôles alimentaires** », notion portée par le Réseau Cocagne et dont le PTCE d'Audruicq est l'exemple le plus abouti (voir encadrés pages 48 et 50), concrétisent parfaitement le concept d'écosystème territorial de coopération autour de transactions marchandes et non marchandes renforçant les liens entre acteur-ice-s de la société civile, pouvoirs publics locaux, entreprises, chercheur-euse-s et habitant-e-s en s'appuyant à la fois sur une relocalisation de la production agricole et sur le développement d'une économie de services autour de l'alimentation, créatrices d'emploi et de solidarités.

⁸⁰ Voir notamment les publications du CERDD relatives aux systèmes alimentaires : « Système alimentaire et coopérations entre acteurs du territoire » (2017) et « Systèmes alimentaires durables territorialisés » (2018). À découvrir sur le site du CERDD : <http://www.cerdd.org/>

A photograph of a garden with several tall corn plants in the foreground. The corn plants have green leaves and some are starting to show tassels. In the background, there are dense green bushes and a house with a red roof. A large, semi-transparent orange circle is overlaid on the left side of the image, and a white circle is overlaid on the right side. The text "4." is in the orange circle, and the text "HYPOTHÈSES DE TRAVAIL POUR LA SECONDE PHASE DE L'ÉTUDE" is in the white circle.

4.

HYPOTHÈSES DE TRAVAIL
POUR LA SECONDE
PHASE DE L'ÉTUDE

CONTEXTE ET OBJECTIF DES PROPOSITIONS

Lors du séminaire de capitalisation de la première phase d'étude animée par le Labo de l'ESS entre juin 2019 et février 2020, il a été proposé aux participant.e.s de réfléchir collectivement à la suite de l'étude-action « Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité ». Une demande forte de mise en réseau et d'interconnaissance a été formulée par les structures participantes, engagées dans des démarches territoriales et nationales de lutte contre la précarité alimentaire et d'accessibilité de tou-te-s à des produits de qualité.

Le Labo de l'ESS n'a pas vocation à être un opérateur direct. Néanmoins, **son positionnement en tant que think tank de l'ESS lui donne toute légitimité pour jouer un rôle de facilitateur, de mise en lien entre les acteur-ric-e-s et de révélateur de savoirs et de savoir-faire** pouvant aider à l'émergence ou au développement de pratiques innovantes.

Pour ce faire, **trois actions principales** pourraient soutenir cette communauté apprenante :

- 1/ La création d'une plateforme numérique,
- 2/ L'organisation de journées de l'interconnaissance,
- 3/ L'animation de rencontres et de temps d'échanges.

La communauté apprenante se constituerait autour d'une **charte** réunissant tou-te-s les acteur-ric-e-s s'y reconnaissant. Elle intégrerait un ensemble d'acteur-ric-e-s privé-e-s ou public-que-s, des citoyen-ne-s qui œuvrent pour un accès digne et autonome des personnes en situation de précarité à une alimentation de qualité.



UNE PREMIÈRE APPROCHE DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE

OBJECTIFS DE LA PLATEFORME

1/ Donner une visibilité et une lisibilité aux initiatives innovantes dans les territoires visant à lutter contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité, l'autonomie et l'implication des personnes en situation de précarité.

2/ Favoriser l'interconnaissance entre acteur-ric-e-s agissant contre la précarité

alimentaire par le biais d'une alimentation de qualité.

3/ Aider les initiatives à monter leur projet par la mise en relation qualifiée avec d'autres acteur-ric-e-s et la connaissance des diverses actions menées dans les territoires.

Ces objectifs reprennent l'une des propositions de l'atelier 12 des États généraux de l'alimentation (EGA) de 2017 : « construire un dispositif d'identification et de capitalisation des bonnes pratiques en matière de lutte contre la précarité alimentaire »⁸¹.

CONTENU DE LA PLATEFORME

→ Recensement et description des initiatives innovantes sur les territoires, en donnant accès à tout matériel pouvant servir à mieux appréhender leur genèse, montage et développement.

→ Développement d'un centre de ressources comprenant études, textes réglementaires, articles de presse, films et documentaires, podcasts, etc.

→ Centralisation des événements portant sur la précarité alimentaire : séminaires, rencontres, groupes de travail, webinaires.

→ Mise en relation qualifiée des acteur-ric-e-s se reconnaissant dans la plateforme.

Le contenu de la plateforme serait également alimenté par les journées de l'interconnaissance décrites plus loin.

⁸¹ Conclusions à retrouver à cette adresse : <http://www2.assemblee-nationale.fr/static/15/commissions/CAffEco/egalim-atelier12.pdf>

DÉMARCHE GÉNÉRALE

La plateforme serait destinée aux acteur·rice·s qui montent des projets ou qui cherchent à développer de nouvelles activités dans des projets existants (entreprises, associations, travailleur·euse·s sociaux·ales) et aux pouvoirs publics (ministères, établissements publics, collectivités territoriales et leurs satellites – CCAS, CIAS – etc.).

Elle devrait être co-portée par les territoires et soutenue par les organisations nationales se reconnaissant dans une charte dont les principales lignes seraient : favoriser un accès digne à l'alimentation de qualité, la participation des personnes en situation de précarité, la mixité sociale, la concertation et coopération entre acteur·rice·s du territoire.

La gouvernance de la plateforme s'appuierait sur des collectifs territoriaux et des organisations nationales : organisations caritatives, réseaux nationaux regroupant la profession agricole et/ou des consommateur·rice·s, des territoires innovants agissant dans le domaine de l'alimentation durable, des universités et organismes de recherches, des médias.

Chaque organisation nationale ou territoriale aurait pour responsabilité d'alimenter la plateforme en contenu et pourrait utiliser le contenu et les outils techniques (cartographie, agenda, forum...) pour sa propre communication.

LES JOURNÉES DE L'INTERCONNAISSANCE

CAPITALISER SUR LE SUCCÈS DES VISITES APPRENANTES

Les déplacements sous forme de « **visites apprenantes** » qui ont été réalisés au cours de la première phase d'étude dans différents territoires ont démontré leur intérêt pour s'enrichir d'expériences inspirantes menées dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire.

La démarche consistait à faire participer à des visites de 2 jours quelques personnes issues du groupe de travail mis en place dans le cadre de l'étude-action pour découvrir et comprendre les dynamiques créées par les acteur·rice·s de terrain.

DÉMARCHE GÉNÉRALE

La proposition de mise en place de « **Journées de l'interconnaissance** » se voudrait à la fois la poursuite de cette dynamique mais ambitionnerait d'aller plus loin dans son objectif afin de faire de ces journées de **véritables moments d'apprentissages réciproques**, de partage de savoirs, de mise en perspective et de recherche de solutions pour s'enrichir mutuellement, dépasser des obstacles, trouver de nouvelles voies d'innovation et de résolution de problèmes autour de problématiques communes.

La **recherche de la réciprocité des connaissances** serait le principe de base de ces 2 journées. Les accueillant-e-s et les accueilli-e-s ont autant à apprendre les un-e-s des autres à travers leurs projets respectifs. Par ailleurs, les accueillant-e-s pourraient demander aux accueilli-e-s de les aider à réfléchir sur des questions qu'ils se posent, des difficultés rencontrées, des recherches de solutions, suggestions ou propositions à partir des expériences de chacun-e.

À la fin des 2 journées, chacun-e repartirait enrichi.e de ces rencontres pour poursuivre son action avec un regard renouvelé sur les possibles à développer. **Une restitution des échanges et des préconisations** issues de ces 2 journées serait assurée par le Labo de l'ESS et viendrait alimenter la plateforme numérique décrite précédemment.



DES RENCONTRES ET TEMPS D'ÉCHANGES RÉGULIERS

Au-delà de la plateforme numérique et des journées de l'interconnaissance, mais en lien avec ces deux propositions, le Labo de l'ESS peut nourrir les réflexions sur l'accès à l'alimentation de qualité et la lutte contre la précarité alimentaire à travers **l'organisation de rencontres et temps d'échanges à destination de professionnel-le-s et du grand public.**

Ceux-ci peuvent être :

Physiques

Disposant de salles de réunion, le Labo de l'ESS peut organiser divers événements physiques tels que :

- Des projections-débats, dans la continuité de celles organisées durant la première phase de l'étude-action.
- Des conférences thématiques.
- Des ateliers de transfert de savoir-faire et d'échanges autour de certaines problématiques et enjeux de l'accès de tou-te-s à l'alimentation.
- Des rencontres et expositions valorisant les initiatives favorisant cet accès dans les territoires.

Virtuels

La période de confinement a montré que, s'ils ne sauraient totalement remplacer les échanges physiques, les outils numériques peuvent faciliter l'organisation d'événements réguliers à distance tels que des **conférences et ateliers sous forme de webinaires.**

Ces événements et leurs enseignements pourraient être valorisés via la plateforme numérique.



CONCLUSION

Nous concluons la rédaction de ce rapport en pleine **crise de COVID-19**. Ce choc a d'abord souligné l'absence d'autonomie alimentaire des territoires. Il a aussi aggravé la précarité alimentaire, chez celles et ceux qui se trouvaient déjà dans cette situation, mais aussi en y faisant basculer toute une nouvelle partie de la population. Il a enfin révélé plus clairement **l'ambivalence du système actuel de lutte contre la précarité alimentaire**.

D'un côté, il a témoigné de l'importance de l'existence de dispositifs **d'aide alimentaire d'urgence** qui, par leur expérience et l'engagement de leurs équipes salariées et bénévoles, ont permis à celles et ceux que la crise et le confinement ont le plus durement touché.e.s de se nourrir.

D'un autre côté, la crise a montré les limites de ce système. Malgré le doublement voire le triplement des distributions, le système d'aide alimentaire est mis sous tension comme jamais auparavant et n'aurait pas résisté sans la multiplication des formes d'entraide informelles qui se sont développées. Il est certain que cette crise en préfigure d'autres (sanitaires, économiques, écologiques, etc.) d'intensité au moins égale, sinon plus grande. Celles-ci continueront de toucher d'abord les plus précaires et, en l'absence d'une nouvelle orientation de nos sociétés, plongeront de plus en plus de personnes dans cette situation. **Nous ne pouvons plus nous contenter d'une réponse minimale à la précarité alimentaire**, une réponse a posteriori visant à assurer que personne ne meure de faim en France. **Il est urgent de s'attaquer à ses causes** en changeant notre modèle économique basé sur la compétition, la production de masse et la maximisation des profits, et en donnant réellement les moyens à chaque individu de subvenir convenablement à ses besoins. Le risque est que, au contraire, la crise conduise les États européens à simplement conforter le système d'aide alimentaire, sans aller plus loin.

Le parti pris de cette étude, est d'affirmer qu'il ne peut y avoir d'action globale et durable contre la précarité alimentaire sans poser a priori la question de la qualité de l'alimentation pour tou.te.s.

Cet objectif d'un accès universel à une alimentation de qualité peut être lu à travers **le prisme du R.E.V.E**, une méthode d'analyse proposée en 2017 par le Labo de l'ESS⁸² : R comme **Résister**, E comme **Expérimenter**, V comme **Voir loin**, E comme **Évaluer**. Nous ajouterons au REVE un nouveau

⁸² Retrouvez le plaidoyer REVE à cette adresse : <http://www.lalabo-ess.org/2017-et-apres-nous-avons-un-reve-2381.html>

R, celui de la **Résilience**. REVER d'une alimentation de qualité pour tou-te-s c'est donc :

- **Résister** c'est-à-dire refuser un modèle de société qui contribue à aggraver les inégalités sociales et génère de la pauvreté.
- Pour cela, **Expérimenter** sans attendre, montrer que des innovations en matière de lutte contre la précarité alimentaire sont possibles, diverses, complémentaires, et qu'elles ouvrent des perspectives plus efficaces en termes de coopération, de création d'écosystèmes alimentaires solidaires, tournés vers plus de justice alimentaire.
- **Voir loin** car, pour développer et essaimer ces expérimentations, il nous faut engager de toute urgence des transformations structurelles, au premier rang desquels figure la reconnaissance du droit à une alimentation de qualité, dont l'application nécessite de s'attaquer réellement aux composantes économiques de la précarité et de permettre à chacun-e de reprendre le pouvoir sur son alimentation.
- C'est aussi **Évaluer** pour mieux évoluer : mesurer les impacts de notre alimentation à tous les niveaux (économiques, sociaux, sanitaires, environnementaux) et valoriser les impacts des initiatives d'accès à une alimentation de qualité sans en sous-estimer la dimension qualitative (plaisir, lien social, *empowerment*, etc.). Leur prise en compte suppose de travailler à l'émergence de nouveaux indicateurs de valeur et de richesse.
- **Résilience**, enfin, car à l'heure des grandes pandémies, du réchauffement climatique et des bouleversements écologiques et sociaux qui émergent un peu plus chaque jour, il va nous falloir collectivement accepter de changer notre façon de produire mais aussi de nous alimenter : nous pouvons le faire de façon ludique, à partir des savoir-faire de chacun.e et en intégrant les spécificités culturelles qui font la diversité des goûts et des saveurs. Changer pour tendre vers le bien vivre alimentaire en le rendant accessible à tou-te-s : tel est le défi auquel le Labo de l'ESS souhaite participer.

Lutter contre les inégalités d'accès à une alimentation de qualité est un devoir moral et politique pour renforcer la cohésion et la durabilité de nos sociétés. Actrice majeure de cette lutte, l'ESS porte en elle beaucoup des solutions qui permettront de créer l'alimentation de demain, plus sociale, plus solidaire et plus écologique.



ANNEXES

ANNEXE 1 :

Typologie des initiatives favorisant l'accès à une alimentation observées pendant l'étude

Domaine d'activités	Type d'initiative	Exemples observés dans le cadre de l'étude
Production	Jardins et fermes d'insertion par l'activité économique	→ Les Jardins de Cocagne
	Jardins d'autoproduction individuels et collectifs	→ Les jardins en pieds d'immeubles de Grande-Synthe → Les jardins partagés portés par la Légumerie (Lyon)
Distribution	Paniers et filets solidaires	→ La démarche PANIERS des Hauts-de-France → Les paniers solidaires des Paniers marseillais → Filets solidaires du CCAS d'Angers (voir l'encadré page 25)
	Épiceries sociales et solidaires	→ Les Canuts au marché (Lyon) → Les AGORAé
	Supermarchés coopératifs	→ La Louve (Paris) (voir l'encadré page 39)
	Achats groupés	→ Vers un Réseau d'Achats en Commun (VRAC) (voir l'encadré page 47) → Les groupements d'achats de l'expérimentation « Se nourrir lorsqu'on est pauvres » en Terres de Lorraine (voir l'encadré page 51)
Restauration / Cuisine	Restauration et insertion professionnelle	→ La Panaméenne (Paris) → Marmite d'Afrique (Paris)
	Restaurants sociaux	→ Le projet d'espace Agnès Varda sur l'Île de Nantes
	Restauration scolaire	→ Cantines 100% bio de Grande-Synthe et Mouans-Sartoux
	Cuisine partagée	→ Les Petites Cantines → Le Quartier libre du Collectif 4C (Paris)

Solidarité citoyenne	Dons entre particuliers	→ HopHopFood (voir l'encadré page 41)
	Collectes solidaires	→ Les Glaneurs rennais
Sensibilisation / Échanges autour de l'alimentation	Lieux de formation et d'échanges de savoirs et savoir-faire	→ L'Université populaire de Grande-Synthe (L'Atelier)
	Initiatives culturelles	→ Le projet de pièce de théâtre du Théâtre de Cristal de Vannes-le-Châtel
	Défis autour de l'alimentation	→ Les Défis Familles à Alimentation Positive (FAAP)
	Jardins pédagogiques	→ Les jardins pédagogiques dans les écoles
Monnaies et systèmes d'échanges locaux	Monnaies locales complémentaires	→ Le Mois solidaire du Cairn (Grenoble)
	Monnaies-temps	→ La MANNE (Loos-en-Gohelle / Audruicq (voir encadré page 50)

ANNEXE 2 :

Typologie des outils de coopération et de gouvernance territoriale autour de l'accès à une alimentation de qualité

Type d'outil de coopération et de gouvernance territoriale	Exemples observés dans le cadre de l'étude
Tiers-lieux alimentaires	→ Le Ménadel et Saint-Hubert (Loos-en-Gohelle) (voir encadré page 48) → Le tiers-lieu nourricier de Sainte-Foy-la-Grande
Contrats locaux de santé (CLS)	→ La recherche-action sur les messages de santé-nutrition menée par Terres de Lorraine dans le cadre de son contrat local de santé (voir encadré page 51)
Pôles Territoriaux de Coopération Économiques (PTCE)	→ L'Ecopôle alimentaire d'Audruicq (voir encadré page 48) → Le PTCE La Bio pour Tous (Hautes-Pyrénées) (voir encadré page 61)
Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)	→ Projet alimentaire territorial du Douaisis → Projet alimentaire territorial sud 54 et le projet « Se nourrir lorsqu'on est pauvre » (Moselle / Terres de Lorraine)

ANNEXE 3 :

Les compétences des pouvoirs publics locaux en matière d'accès à une alimentation de qualité

État / Collectivités	Acteur-ric-e-s	Compétences
Services de l'État	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement Ile-de-France (DRIAAF IDF)	Action sociale
	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France (DRIAAF)	Agriculture et alimentation
	Agence Régionale de Santé (ARS)	Santé et nutrition
	Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) Unités départementales de la DRIHL IDF	Action sociale
Collectivités territoriales	Région	Aménagement du territoire Développement économique Éducation (lycée)
	Département	Action sociale Éducation (collège)
	Commune et intercommunalité	Action sociale Urbanisme Éducation (école) Développement économique

PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTRÉES

VISITES APPRENANTES

Grand Avignon

Communauté d'agglomération du Grand Avignon | Ville d'Avignon | Biocoop Biotope | Projet Ecobio | La Roue | GEM la COOP' | AMAP Libre Terre | Le Fenouil à Vapeur | Christine Limont

Ile-de-France

Mairie de Paris | La Louve | Les 400 Coop | Biocoop | Les Nouveaux Robinsons | Le Producteur local | AMAP IDF | Accueil Goutte d'Or | Aurore | AGORAé Paris

Loos-en-Gohelle/Audruicq/Grande-Synthe

Anges Jardins | Terre d'Opale | CERDD | Utilisatrices de la MANNE | PTCE Écopôle alimentaire d'Audruicq | Ville de Grande-Synthe | Communauté urbaine de Dunkerque | La Ferme des Jésuites | La Forêt qui se mange | L'Atelier – Université populaire | BGE Flandre Création | Halle aux sucres | AFEJI | Espace Santé Littoral | Maison de l'Environnement de Dunkerque | Groupement d'achat de Grande-Synthe | Douais Agglo | Ville de Douai

Grand Lyon

VRAC | Légum'au Logis | Ville de Villeurbanne | Les Petites Cantines | Mairie de Lyon | GESRA | La Passerelle d'Eau de Robec | Réseau AMAP AURA | ISARA | Arbralégumes | Croc'Ethic | La Légumerie | Métropole du Grand Lyon | La Gonette | Le SOL | Le Cairn | Mathilde Ferrand

Pays Terres de Lorraine

Pays Terres de Lorraine | ATD Quart-Monde | Communauté de communes Terres Toulaises | Département de Meurthe-et-Moselle | DRAAF Grand-Est | Centre socio-culturel Michel Dinet | Secours catholique du Toulous | Théâtre de cristal | Emplettes et Cagettes | Les Francas Meurthe-et-Moselle | Croix-Rouge Meurthe-et-Moselle | Chambre d'agriculture 54 | CCAS de la Ville de Toul | Dominique Potier (député de Meurthe-et-Moselle) | PETR du Pays Barrois

ÉCHANGES COMPLÉMENTAIRES

ReVIVRE Ile-de-France | La Panaméenne – Food2Rue | CCAS d'Angers | CCAS de Grenoble | Réseau Civam | Restos du Cœur | Secours catholique | Fédération Française des Banques Alimentaires | Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale | ANDES | AgroParisTech | HopHopFood | Les Râteleurs | Gab65 - PTCE La Bio pour Tous

AUTRES PARTICIPANT·E·S AU SÉMINAIRE

ANSA | Groupe Caisse des Dépôts | CCAS de Bordeaux | Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux | Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France | Fondation Daniel et Nina Carasso | Fondation Crédit Coopératif | Fondation RTE | Mairie de Pantin | Pascale Lautecaze | François Soulage

Direction éditoriale : Marie VERNIER
Rédaction : Marc ALPHANDÉRY, Dominique PICARD, Florian LABOULAIS
Création graphique : Salomé PRÉAUDAT
Crédits photos : Sophie BORDÈRES - p.1-17-24-29-30-33-38-48-57-62-66-70 ;
Salomé PRÉAUDAT - p.10-67 ; La Louve - p.36 ; VRAC - p.47 ; Unsplash
Impression : Cava Burelor

Le Labo de l'ESS est un think tank
qui construit, par un travail collaboratif,
des axes structurants de l'économie sociale et solidaire,
à partir d'initiatives concrètes, innovantes et inspirantes
issues des territoires.

SUIVEZ-NOUS !



lelabo-ess.org



@lelabo_ess



lelaboess



Le Labo de l'ESS

octobre 2020

5, rue Las Cases - 75007 Paris
01 80 05 82 00
contact@lelabo-ess.org

Merci à nos partenaires :



Fonds de dotation